



ÉCOLE DE GUERRE

L'INTERVENTION FRANÇAISE AU LIBAN EN 1860.

Echec ou réussite d'une réponse globale à une crise complexe au XIXe siècle ?

Mémoire présenté

par le Chef d'escadrons Luc-Emmanuel Nousse

sous la direction du colonel Frédéric Guelton

au titre de la scolarité 2017-2018



ÉCOLE DE GUERRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
1. Définition des termes utilisés.....	6
2. Délimitation géographique du propos.	7
3. Démarche	7
Partie 1 - Un Contexte crisogène entre tensions communautaires, rivalités européennes et dérégulation du pouvoir ottoman.	9
1. L'Empire Ottoman, « l'homme malade de l'Europe ».....	9
2. La Montagne, une réalité humaine complexe.	10
2.1. Les Druzes.....	10
2.2. Les Chrétiens	11
2.3. Un contexte conduisant à la montée des tensions.	12
3. Des puissances européennes à la recherche d'influence.....	13
3.1. La France, puissance tutélaire à la recherche d'un regain d'influence, entre intérêts économiques et politiques.....	13
3.2. Les Britanniques, à la poursuite d'une nouvelle prééminence.	14
3.3. Russie, Autriche et Prusse, des intérêts bien compris.	15
4. Les Harakas de 1841 et 1845, répétitions générales des massacres de 1860 ?.....	16
Partie 2 - Des Massacres anti chrétiens ou anti-français ?	18
1. Vers une nouvelle montée des tensions.	18
2. L'acheminement vers la crise.	19
3. Les combats.....	20
4. Les massacres	21
5. La réaction ottomane.	24
6. Un aspect anti-chrétien assumé, certes, mais un aspect anti-français ?	25
Partie 3 – L'expédition française et ses résultats.....	27
1. La France du Second Empire.	27
1.1. Napoléon III, imperator.	27
1.2. Des relations franco-anglaises au meilleur	28
1.3. L'armée française du second empire un outil efficace... pour le Levant.....	29
2. La préparation diplomatique de l'expédition et le cadre d'action.....	29

3.	Une véritable manœuvre globale.....	32
3.1.	Le plan militaire.....	33
3.2.	Le plan diplomatique.....	39
3.3.	Une action d'influence à travers l'aide humanitaire et religieuse.....	43
4.	La réaction de la presse et l'opinion française.....	47
Partie 4 – Bilan et analyse de la mission, de la conduite des opérations.....		49
1.	Critique des objectifs assignés à l'expédition.....	49
1.1.	Analyse systémique.....	50
1.2.	Les centres de gravité.....	50
1.3.	Les faiblesses amies.....	51
2.	Redéfinir des objectifs :.....	52
3.	La conduite de l'opération et le processus de négociation.....	54
4.	Quels résultats pour les Libanais ?.....	55
CONCLUSION.....		57
ANNEXE I Carte du déroulé des massacres de l'été 1860.....		60
ANNEXE II Accord du 5 juillet 1860.....		61
ANNEXE III Ordre de bataille du Corps expéditionnaire.....		62
ANNEXE IV La campagne du 22 septembre au 05 octobre 1860.....		63
ANNEXE V Les opérations contre Btater et Abey.....		67
(12 au 14 octobre 1860).....		67
ANNEXE VI Le Règlement organique du 9 juin 1861.....		70
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....		74

INTRODUCTION

Lorsqu'en décembre 1915 débutèrent les travaux franco-britanniques qui devaient déboucher à la fin de la Première Guerre Mondiale sur les accords Sykes-Picot, le gouvernement français, par la voix de François Georges-Picot fit valoir ses intérêts pour la Syrie ottomane, du nom de la région qui englobait le Liban. La légitimité de ces revendications fut reconnue par la Couronne britannique malgré les objections du bureau arabe du Caire¹. L'intervention française de 1860 en Syrie et au Liban illustre la réalité de l'influence française dans cette région, qu'elle avait contribué à renforcer.

Pourtant, de l'avis de ses contemporains, cette expédition se soldait par un échec, quand bien même, les populations uniates au profit desquelles la France était intervenue cultivent encore la mémoire de cette expédition française sur le territoire de ce qui était encore l'Empire Ottoman, et en analysent ses résultats au regard de la crise libanaise de 1973.²

Il apparaît ainsi une contradiction dans l'évaluation des résultats de cette expédition qui avait été menée pour répondre à une situation de « crise humanitaire » grave. Or, l'approche globale, aujourd'hui en œuvre dans les armées occidentales, se révèle être un outil d'analyse particulièrement adapté dans la mesure où il est à même de prendre en compte l'ensemble des aspects d'une crise, de bâtir et d'analyser une réponse qui se doit d'être à son tour globale.

L'application de cette grille d'analyse permettra d'évaluer la réalité des résultats obtenus, résultats qui ont permis de maintenir l'influence française sur la région. De même, l'approche globale permettra d'apporter un regard critique sur les objectifs qui avaient été fixés par le pouvoir politique de l'époque et d'évaluer en regard les réalisations françaises.

Cette crise par son caractère global a nécessité une réponse sur plusieurs niveaux, dont le niveau militaire n'était pas le principal, les forces armées devenant rapidement concourantes au processus global. Ceci a eu pour effet de créer un sentiment d'échec militaire dans la société du Second Empire alors que le résultat général de l'expédition était globalement positif une fois repositionné dans une perspective de moyen et long terme. Enfin, l'inadéquation des objectifs politiques énoncés tant avec ce qu'il était possible de réaliser

¹ J. Barr, *A Line in the Sand*, Simon & Schuster, Londres, 2011, p 16.

² V. Fortin-Gagné, *L'expédition de la France au Liban sous Napoléon III (1860-1861)*, université de Montréal, 2015, p.7.

qu'avec les contraintes imposées par le contexte international, a pleinement contribué à renforcer ce sentiment.

1. Définition des termes utilisés.

L'histoire, si elle ne modifie pas la géographie fondamentale des régions, donne parfois des noms à des lieux qui, à des années d'écart, recouvrent des réalités différentes.

Ainsi, dans le présent mémoire, le terme de « Liban » sera utilisé pour parler des communautés humaines vivant dans la zone du Mont Liban. Le Liban actuel, dit parfois aussi le « Grand Liban », ayant été créé en 1923 en adjoignant à cette entité historique les villes de la côte méditerranéenne (Saida, Beyrouth, Tripoli), la plaine de la Bekaa, et la région au Sud du Litani (Tyr et le Jabal-Amil). La notion de « Liban » utilisée ici, sera donc conforme à la notion utilisée en 1860.

De même, le terme de « Sud Liban » désignera les districts au Sud du Mont Liban (le Chouf, le Sud de la Bekaa et le Wadi al-Tayn) et non le Sud Litani, zone d'opération actuelle de la FINUL.

Il pourra être utilisé également la dénomination de «la Montagne » pour parler du Liban, en tant qu'entité de la province de Syrie. La Syrie quant à elle, en 1860, est avant tout une dénomination régionale qui recouvre plusieurs unités administratives, mais ne possède pas de réalité propre dans l'administration ottomane.

L'Empire Ottoman, qui reste la puissance souveraine de cette aire géographique, sera parfois désigné sous les noms qui étaient en usage au XIXe siècle : la Porte, ou encore la Sublime Porte

La mosaïque de communautés qui peuple cette zone d'étude a pour résultat que plusieurs dénominations peuvent être utilisées alternativement selon les sources et que celles-ci doivent être définies. Si la notion de Druzes recouvre une communauté spécifique avec ses deux grands clans rivaux (Joumlattis et Yazbakis), la notion de Chrétiens, quant à elle, est à périmètre variable.

En effet, de manière générique elle regroupe les églises catholiques et catholiques-orientales liées à Rome, dites aussi « uniates », les églises orientales gréco-orthodoxes et les communautés protestantes. Parmi les communautés « uniates », les deux principales communautés du Liban sont les « Maronites » et les Gréco-Catholiques, ces derniers étant également appelée « Melkites »

Enfin, devant la diversité des dénominations qui sont fonction de l'origine des sources, des particularités communautaires, ou de la méthode de transcription de l'arabe, le choix sera fait d'observer l'orthographe française moderne (prénom + patronyme pour les Libanais, nom d'usage + titre pour les ottomans / orthographe latine définie en 1923 pour les lieux mentionnés).

Cependant, à l'occasion de citations, cette orthographe pourra se retrouver telle que mentionnée à l'origine, auquel cas, l'orthographe usuelle sera alors précisée pour plus de clarté.

2. Délimitation géographique du propos.

Le choix a été fait de délimiter l'étude au Sud du Liban, de la Bekaa et au littoral méditerranéen, lieux où les massacres contre les chrétiens ont principalement été commis. Ce sont ces mêmes lieux où la réponse française se développera et où le corps expéditionnaire conduira ses opérations. Toutefois, il pourra être nécessaire d'élargir momentanément le propos aux événements de Damas (massacres de chrétiens) et au Nord de la Montagne (tensions sociales) pour gagner en clarté.

3. Démarche

Après avoir dressé un tableau local de l'état des relations entre les communautés au sein de l'Empire Ottoman en 1860, puis un tableau régional des rivalités, intérêts et appétits des puissances européennes, ce qui les amènera à intervenir, nous nous attacherons à décrire les raisons qui ont conduit au processus des massacres.

Dans un deuxième temps, nous décrirons le déroulement de ces massacres en mettant en exergue les éléments sur lesquels s'appuieront les puissances européennes pour faire valoir leurs prises de positions.

Par la suite, nous étudierons la réponse française au vu de son contexte national et européen, telle qu'elle s'est bâtie, à trois niveaux : le niveau militaire, le niveau diplomatique et le niveau « humanitaire ». Nous en étudierons les résultats obtenus tant au plan sécuritaire, qu'institutionnel, social et économique.

Enfin, dans un souci d'analyse globale, après une étude critique des objectifs opérationnels, nous confronterons les buts affichés, les résultats obtenus et la perception de cette expédition pour tirer des conclusions quant au maintien de l'influence française dans la zone du Liban-Syrie, influence qui légitimera le mandat de la SDN confié à la France à l'issue de la Première Guerre.

Partie 1 - Un Contexte crisogène entre tensions communautaires, rivalités européennes et déréliction du pouvoir ottoman.

1. L'Empire Ottoman, « l'homme malade de l'Europe ».

Empire séculaire, regroupant sous sa férule des peuples extrêmement divers tant en culture qu'en langues ou en religions, l'Empire Ottoman, en 1860, a amorcé son reflux (perte de la Grèce en 1830, de l'Algérie en 1830-1847, de l'Égypte en 1805) et a accumulé des retards tant au plan institutionnel qu'au plan technologique.

Cet affaiblissement a aiguisé les appétits rivaux des puissances européennes (Couronne Britannique, France, Russie et Autriche-Hongrie) qui lorgnent sur des pans de l'Empire et s'ingèrent dans les affaires intérieures afin de défendre leurs intérêts. Cette rivalité entre européens est également une garantie pour l'Empire Ottoman qui en manœuvrant les uns contre les autres réussit à obtenir à de nombreuses reprises une neutralisation des velléités européennes.

Déjà en 1854, la guerre de Crimée a vu les Britanniques et les Français mettre un coup d'arrêt aux appétits russes. Plus tôt, en 1841, les Britanniques se sont vu obligés d'intervenir au secours de la Sublime Porte, face à Ibrahim Pacha, fils de Mehmet Ali vice-roi de l'Égypte et allié des Français, qui, après s'être emparé de la Syrie menaçait Constantinople.

Face à ces crises récurrentes, la Sublime Porte se lance dans une série de réformes. Imposées par le haut, c'est-à-dire parfois mal acceptées par les populations locales, elles ne manquent pas d'être à l'origine de ressentiments. Sous le règne du Sultan Abdul Mejid (1839-1861), les Ottomans, en particulier Réchid Pacha et Fouad Pacha s'efforcent de moderniser l'administration. Ces réformes se font principalement sous l'influence de la Couronne Britannique, et plus particulièrement de son ambassadeur Stratford Canning, qui trouve intérêt dans le maintien de l'unité de l'Empire Ottoman³.

Cette période est dite « des *Tanzimat* ».

Une des principales réformes est la fin du statut particulier des chrétiens, *les dhimmis*, au sein de l'Empire, et l'égalité de tous les sujets du Sultan face à la loi (*Hatti Humayun* de 1856)⁴

³ Y. Bouyrat, *Devoir d'intervenir ? L'expédition « humanitaire de la France au Liban, 1860*, Vendémiaire, Paris, 2013. p.61.

⁴ M. Dadian, *La société arménienne contemporaine*, in *La Revue des Deux Mondes*, Juin 1867, p803-807.

2. La Montagne, une réalité humaine complexe.

Le Liban, « montagne de lait et de miel », a longtemps servi de refuge aux minorités qui fuyaient les persécutions des empires musulmans. Peuplée en majorité de chrétiens (maronites principalement), la Montagne abrite également d'importantes communautés druzes et chiites. Ces communautés sont généralement organisées en clans, sous la férule de grands féodaux (les « cheikhs »), parfois rivaux. Une des particularités de ce peuplement est qu'ayant dû faire face à des persécutions au cours des siècles, ces communautés occupent des territoires enclavés, sans être homogènes, formant des entités de taille variable qui sont parfois imbriquées les unes avec les autres, sans jamais se mélanger.⁵

2.1. Les Druzes

Principale communauté musulmane du Liban depuis le reflux des Chiites dans la Bekaa et le Jabal Amil (Sud Litani) à la suite des persécutions mameluks, les Druzes sont organisés autour d'une aristocratie qui tire sa puissance à la fois de leur religion et de la possession de la terre. Egalement présents dans le Hauran (dit aussi Djebel Druze) en Syrie, des liens étroits lient ces deux communautés. Traditionnellement au Liban, deux clans s'affrontent pour la direction de la communauté druze : les Joumblattis, groupés autour des familles Joumblatt et Abou Nakad, et les Yazbakis, qui regroupent principalement les familles Arslane et Talhuk⁶.

Leur religion est une synthèse de traditions orientales (initiation, métempsychose,...) et de l'Islam. S'ils sont considérés comme des sectateurs de l'Islam, ils n'en sont pas moins assimilés aux musulmans. Par ailleurs, cette religion est étroitement liée à leur organisation sociale en clans, autour de chefs à l'autorité absolue, et possède de fortes traditions guerrières. Au cours du XIXe siècle la communauté druze doit faire face à la fois à une peur de submersion face à une population maronite en forte expansion et à un déclassement social, ayant souffert d'expropriations et ne bénéficiant pas des progrès technologiques que les Maronites ont adopté grâce à leurs liens avec l'Occident.

⁵ Ernest Louet évalue en 1860 la population libanaise à 300 000 habitants dont 120 000 Maronites, 50 000 Druzes, 15 000 Melkites, 35 000 Grecs-Orthodoxes, 10 000 Sunnites et 15 000 Chiites. In .E. Louet, *Expédition de Syrie, Beyrouth, le Liban, Jérusalem, 1860-1861 . Notes et souvenirs*. Amyot, Paris, 1862 p.2.

⁶ K. Salibi, *Histoire du Liban du XVIIe siècle à nos jours*, Paris, Naufal, 1988, p.46.

Après avoir été longtemps protégés par la France au même titre que les Maronites⁷, les Druzes se sont ouverts progressivement à l'influence britannique dont ils sont devenus les clients au Liban.

2.2. Les Chrétiens

Les Maronites (disciples de Saint Maron) forment au XIXe siècle la communauté la plus nombreuse du Liban et bénéficient d'une dynamique tant en terme de population qu'en terme de développement économique.

Chrétiens, pleinement catholiques depuis les croisades, les Maronites ont bénéficié de leurs liens avec les pays occidentaux, dont la France au premier chef, pour accroître leur niveau d'éducation et adopter les nouvelles technologies dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture principalement.

S'étant réfugiés dans la Montagne dès le début du Moyen Age, les Maronites peuvent s'appuyer sur un clergé organisé autour d'un patriarche puissant, à la fois chef religieux et chef politique, capable de s'imposer face aux cheikhs maronites. Soumis à Rome, ils savent pouvoir compter sur le soutien du Saint-Siège, surtout depuis leur accueil aux missions catholiques à partir du XVII-XVIIIe siècle.

La société maronite est au tournant des années 1860 en cours de recomposition. Le pouvoir des cheikhs a été affaibli à la fois par les mesures de Béchir II Chéhab, émir du Mont Liban (1788 – 1840) et celles du patriarche maronite, ainsi que par le décollage d'une nouvelle classe sociale investie dans l'industrie et le négoce avec l'Occident (sériculture et négoce de la soie), faisant ainsi du Kesrouan au Liban Sud leur principal foyer d'activité⁸.

Enfin, ce décollage économique est également lié à l'investissement effectué dans l'éducation et permet aux Maronites d'occuper des postes clefs dans l'administration ottomane, postes alors réservés à des musulmans.

Le Comte Volney note ainsi dès 1783 que les Chrétiens « s'étaient emparés de toutes les places d'écrivains, d'intendants et de *kiayas* chez les Turcs, et surtout chez les Druzes. »⁹

Les Melkites, ou Grecs-Catholiques, sont les derniers arrivés dans la Montagne, où ils ont fui les persécutions de leurs anciens coreligionnaires les Grecs-Orthodoxes lors de leur

⁷ H. Laurens, *Le Liban et l'occident. Récit d'un parcours*. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°32, octobre-décembre 1991

⁸ K. Salidi, *op. cit.* p.16-34 et p.48-49.

⁹ C-F Chasseboeuf de la Giraudais, Comte Volney, *Voyage en Egypte et en Syrie pendant les années 1783, 1784 et 1785*, Paris, Valand et Dessine, 1786, TII p.30.

ralliement à Rome. Originellement installés sur la côte, tout comme les Grecs Orthodoxes, ils ont migré au Liban au cours du XVIIIe siècle. Ils bénéficient au même titre que les Maronites des efforts faits par la Catholicité dans la région.

La puissance des liens qui lient les uniates à la France en particulier et à l'Europe, font d'eux à la fois les agents d'influence de ces puissances, mais aussi la source de nouvelles rivalités qui ne cessent de s'accroître.

2.3. Un contexte conduisant à la montée des tensions.

Pendant longtemps, la suzeraineté ottomane s'est contentée de déléguer à de grands « émirs » la charge de percevoir les impôts, de rendre la justice et de faire régner l'ordre.

Théoriquement soumise aux pachas de Tripoli et de Saida, la Montagne a arraché le droit de désigner ses émirs. Ceux-ci sont depuis le XVIIe siècle choisis dans la famille Chéhab, des sunnites convertis au christianisme. Ils ont profité de cette liberté pour développer une grande autonomie et unifier progressivement la Montagne sous leur pouvoir. A l'orée du XIXe siècle, l'émir Béchir II Chéhab, cherche à étendre son pouvoir en affaiblissant les cheikhs. Ces mesures, bien accueillies par les Maronites et leurs religieux soulèvent l'aristocratie druze qui en est principalement frappée et créent un premier sentiment de méfiance intercommunautaire qui ira en s'accroissant.

Entre 1831 et 1841, la Syrie et le Liban passent sous la domination Egyptienne d'Ibrahim Pacha, auquel se rallie Béchir II Chéhab. Druzes et Maronites réagissent différemment, ce qui accroît encore les tensions. Si les Maronites sont satisfaits des mesures d'émancipations prises à leur égard et collaborent avec le nouveau pouvoir, les Druzes, pour leur part choisissent la fuite et la révolte face à un nouveau pouvoir qui tente de leur imposer la conscription¹⁰.

La fin de la domination égyptienne sur la Syrie-Liban en 1841 et le traité de Londres qui limite le pouvoir des Egyptiens en 1840, amènent un remaniement des institutions de la Montagne. Après avoir tenté sans succès un régime d'administration directe sous l'autorité d'un fonctionnaire turc, La Porte opte en janvier 1843 pour le régime dit du « double caïmacamat »¹¹, compromis entre les exigences occidentales et ottomanes. Le Liban est alors divisé en deux entités administratives (les caïmacamats), au Nord (gouverneur maronite) et au

¹⁰ K. Salibi, *op. cit.*, p.45.

¹¹ B. Poujoulat, *La Vérité sur la Syrie et l'expédition française*, Paris, Gaumes frères, 1860 Lettre XL, p 452.

Sud (gouverneur Druze) de la route Damas-Beyrouth. Or ce système est loin d'être satisfaisant dans la mesure où le caïmacamat du Sud est loin d'être homogène d'une part, et d'autre part qu'il laisse la part belle aux féodaux, Druzes essentiellement dans le Sud Liban, pour maintenir l'ordre et percevoir les impôts. Ce sont ces mêmes féodaux qui avaient été abaissés par les Chéhab, puis par Ibrahim Pacha, avec le soutien des Maronites¹².

Ainsi, les tensions entre Maronites et Druzes, déjà existantes vont peu à peu s'accroître. Et l'ingérence progressive des puissances européennes n'y sera pas étrangère.

3. Des puissances européennes à la recherche d'influence.

Très tôt le Liban est apparu comme une région clef à contrôler aux yeux des puissances européennes, en ce que le contrôle de la Montagne donne accès à la Syrie et à la route des Indes. Si la lutte d'influence entre européens débute au XVIIIe siècle, celle-ci se poursuivra jusqu'au XXe siècle à l'orée des années 1950¹³. Enfin, si ce jeu de lutte d'influence oppose essentiellement la France et les Britanniques, la Russie et l'Autriche-Hongrie ne sont pas en reste pour avancer leurs pions.

Au moyen de leurs ambassadeurs à Constantinople et de leurs consuls au Liban, véritables agents d'influence, ces pays européens n'hésitent pas à intervenir dans les affaires intérieures de l'Empire Ottoman.

3.1. La France, puissance tutélaire à la recherche d'un regain d'influence, entre intérêts économiques et politiques.

Premier pays européen à bénéficier de « capitulations » au XVIe siècle, la France s'est peu à peu affirmée comme la puissance protectrice des Uniates en territoire ottoman, et plus particulièrement au Mont Liban. En 1649 et 1701, Louis XIV place les Maronites sous « sa protection et sauvegarde spéciale ».

Bénéficiant la première de concessions douanières¹⁴, la France établit un lien commercial particulier avec les Maronites. Mais, contrairement à la Couronne britannique qui voit dans le Liban un débouché pour ses produits manufacturés, la France, elle, l'utilise « *comme un*

¹² K. Salibi, *op. cit.*, p.51.

¹³ J. Barr, *op. cit.* p.336.

¹⁴ V. Fortin-Gagné, *op. cit.* p24

marché d'approvisionnement qui lui procure des matières premières (textiles, oléagineux) nécessaires à son industrie ». ¹⁵

Parallèlement à ce lien commercial, l'influence française va s'appuyer sur les missions catholiques qui vont essaimer et pénétrer la Montagne. Ces missions, « *entreprises philanthropiques d'ordre éducatif et sanitaires* » repose sur deux ordres qui vont s'implanter durablement au Liban, ouvrant écoles, monastères et séminaires : les jésuites et les lazaristes. Cela permettra aux Maronites d'augmenter encore leur prépondérance dans la région ¹⁶.

Si l'influence française subit au moment de la Révolution française, puis du repli égyptien de 1841, deux affaiblissements notables qui sont mis à profit par les Britanniques, le réseau des missions lazaristes et jésuites permet de contrer l'influence des autres pays, protestants entre autres, et d'affermir le français comme langue de communication entre l'Orient et l'Occident. Bien que n'étant pas subordonnés aux gouvernements français, « *les missionnaires ont, au cours des années 1839-1860 de mieux en mieux secondé les objectifs de la diplomatie française* ¹⁷ ».

3.2. Les Britanniques, à la poursuite d'une nouvelle prééminence.

Bénéficiant un temps de l'effacement relatif de la puissance française, les Britanniques ont développé à leur tour des liens étroits avec le Liban. Si leur commerce n'est pas de même nature que celui des Français, son volume en revanche y est loin d'être négligeable (en 1850 : 14 millions de Francs en volume d'échange pour la France, contre 12 millions de Francs pour la Couronne britannique ¹⁸).

Cette stratégie se développe, en outre, au niveau diplomatique et au niveau des missions protestantes.

Au niveau diplomatique, les Britanniques se font les garants de l'intégrité de l'Empire Ottoman, luttant contre toute velléité de démantèlement. Ce lien s'est encore renforcé avec leur intervention en 1841 et le traité de Londres, puis avec la Guerre de Crimée de 1854-1856.

Parallèlement, les Britanniques apportent leur soutien aux missions protestantes de la *Church Missionary Society* et de l'*American Board of Commissioners for Foreign Missions* qui se concentrent sur les villes du littoral. Vers 1830, sans clientèle protestante représentative et capable de relayer son influence, la Couronne se tourne alors vers les Druzes qu'ils

¹⁵ Chevallier, *La société du mont Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, p. 189.

¹⁶ *Ibid.* p.210-215.

¹⁷ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.58.

¹⁸ H. Guys, *Esquisses de l'état politique et commercial de la Syrie*, Paris, Chez France, 1862, p.243

réussissent à détacher de l'influence française, aidés en cela par les tensions grandissantes qui oppose cette communauté à celle des Maronites¹⁹.

Se posant en rivaux des Français, les Britanniques aspirent à imposer leur prééminence dans la région.

3.3. Russie, Autriche et Prusse, des intérêts bien compris.

Si l'empire habsbourgeois est initialement intéressé par les provinces Balkaniques de l'Empire Ottoman, il a rapidement cherché à supplanter la France auprès des Catholiques. Ce danger pour l'influence française se concrétise en 1840, lors du règlement de la crise turco-égyptienne, règlement dont la France est évincée, tandis que l'Autriche prend place autour de la table des négociations.

Son effort de séduction, via des financements essentiellement, se fait en direction des jésuites, moins marqués que les autres congrégations du Levant par l'influence française d'une part, et vers le clergé uniaste sur lequel elle essaie d'imposer son influence.²⁰

La Russie, de son côté, voisin direct de la Porte à laquelle elle a déjà arraché des provinces (campagne de 1768-1774 dans le Caucase), fait peser une menace directe sur la Sublime Porte, ce qui oblige cette dernière à la ménager.

Possédant une clientèle naturelle dans la communauté grecque-orthodoxe essentiellement située sur le littoral et la plaine de la Bekaa, l'influence russe au Levant est ancienne et est capable d'entraver l'action française dans cette région.

Pâtissant encore des effets de la guerre de Crimée, perdue en 1856, elle est soupçonnée par les autres puissances européennes de vouloir s'emparer des détroits ottomans pour accéder aux mers chaudes. Cependant au vu des crises récurrentes, la position russe a eu tendance à se rapprocher de celle des Français.²¹

Enfin, la Prusse, quant à elle, ne possède pas d'intérêt direct au Levant et développe une stratégie d'influence via les congrégations protestantes (les diaconesses prussiennes) qui a pour objectif d'imposer sa place à la table des grandes puissances européennes, souffrant

¹⁹ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.63.

²⁰ K. Salibi, *op. cit.*

²¹ K. Salibi, *op. cit.*

encore de son humiliation lors de la « reculade d'Olmütz » face à l'Autriche et la Russie en 1850.²²

4. Les Harakas de 1841 et 1845, répétitions générales des massacres de 1860 ?

Ces tensions entre Chrétiens et Druzes vont donner lieu dans un premier temps à des *Harakas*, c'est-à-dire des conflits intercommunautaires au nombre de victimes limité. Ces deux conflits, dont les causes sont à la fois sociales et politiques verront le facteur religieux s'affirmer progressivement et auront *in fine* pour résultat de voir les puissances européennes s'ingérer toujours davantage dans les affaires ottomanes.

En 1841, profitant du discrédit qui frappe le dernier émir Chéhab, Béchir III, les cheikhs druzes cherchent à reprendre possession des terres dont ils avaient été dépossédés, créant des tensions inévitables avec les Maronites à qui cette politique avait bénéficié. Le conflit, relativement court (d'une durée de trois semaines : de mi-septembre à début octobre 1941), demeure confiné au Chouf et au Metn, faisant quelques dizaines de morts.

En 1845, le conflit est de plus grande intensité encore et s'explique par les défauts du système du double *caïmacam*. Commençant en avril 1845 et finissant en juin de la même année, cette *haraka* implique cette fois tout le Sud Liban. Le bilan semble être de plusieurs centaines de victimes et aurait créé 15 000 réfugiés environ.²³

Si dans le premier conflit qui oppose essentiellement Maronites et Druzes, les Grecs-Catholiques ont bien appuyé les Maronites, en revanche les Grecs-Orthodoxes ont opté pour une attitude favorable aux Druzes (à Choueifat, p. ex.). De même les habitants de Zahlé, en majorité grecs-catholiques, ont bénéficié du soutien des Chiites de Baalbek contre les Druzes venus du Hauran.

En 1845, en revanche, les Druzes lancent un appel à l'ensemble des Musulmans et s'en prennent pour la première fois aux religieux et aux missionnaires français. Plutôt hostiles aux Maronites en 1841 les Grecs-Orthodoxes se sont ralliés à eux en 1845.

Ces conflits se soldent par deux victoires druzes. Celles-ci peuvent s'expliquer autant par la désunion des rangs maronites que par la valeur combattive des Druzes. Mais un autre

²² D. Langewiesche (dir.), *Die deutsche Revolution von 1848/1849*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, coll. « Wege der Forschung », 1983, p. 218.

²³ 1841 : source MAE, CPC Beyrouth, vol 2, Bourée à Guizot, Beyrouth 15 oct. Et 7 nov. 1841; 1845 : Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.70.

facteur d'importance se révèle être également l'attitude des Ottomans. A chaque fois, les autorités ottomanes sont intervenues, non pour mettre fin au conflit, mais pour appuyer les Druzes.



Le Mont-Liban sous l'Empire Ottoman (1842-1861)

A chaque conflit les agents européens se révèlent incapables de mettre fin aux troubles, chaque nation cherchant à avantager sa propre clientèle uniquement. Cette attitude a conduit à la neutralisation de leur action, particulièrement du fait de l'opposition systématique entre Anglais et des Français. Cette situation a également pour effet de créer chez les fonctionnaires ottomans un sentiment d'impunité, sentiment qui jouera un rôle important en 1860.

La Porte, impose à la suite de la *haraka* de 1845, le règlement dit « de Chekib Effendi ». Ce règlement adjoint aux gouverneurs du double-caïmacam un *Mejlis* (conseil) représentant les différentes communautés. Ce conseil est en charge de répartir l'impôt et de rendre la justice, afin de limiter dans ce domaine le pouvoir des féodaux.

Les différentes modifications du statut de la Montagne entre 1841 et 1845 ne font qu'accroître les tensions entre Druzes et Chrétiens, d'une part en favorisant l'intervention des puissances occidentales dans les affaires libanaises, et d'autre part en renforçant les liens de clientélisme qui lient les communautés aux Européens. L'engagement résolument opposé de la France et de la Couronne britannique « aura eu raison de ce fragile équilibre »²⁴ libanais, et conduira aux massacres de 1860.

²⁴ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.72.

Partie 2 - Des Massacres anti chrétiens ou anti-français ?

Si la période 1845 - 1855 est relativement calme, de nouveaux signes avant-coureurs de tension commencent à poindre dès la fin des années 1850. Les ressentiments grandissent de part et d'autre. Ceux-ci amèneront chaque communauté à une course aux armements avec l'aide de leurs puissances tutélaires européennes.

Lorsque les combats éclatent, ceux-ci tournent rapidement à l'avantage des Druzes et de leurs alliés. Alors commence une série de massacres qui semblent viser à l'anéantissement à la fois politiques et économiques des chrétiens dans le Sud Liban, massacres où l'attitude des Ottomans se révèle plus qu'ambigüe. Leur caractère systématique semblera si évident, frappant au passage les intérêts français et épargnant les intérêts britanniques, que l'émotion en France et en Europe sera grande et conduira à une intervention européenne, intervention que La Sublime Porte avait tenté d'éviter en cherchant à ramener l'ordre et la justice de son seul fait.

Par leur côté coordonné, les attaques contre les chrétiens semblent obéir à un plan organisé. Après une très courte phase de combats qui se solde par une défaite des chrétiens, les massacres vont se répandre dans la Montagne selon une chronologie qui ne peut empêcher de penser à une préméditation.

Pour finir, ces troubles déborderont pour atteindre Damas où la violence anti-chrétienne culminera.

1. Vers une nouvelle montée des tensions.

Après un temps d'accalmie, au début des années 1850, les ressentiments vont à nouveau croître de part et d'autre.

Du côté des Maronites, le pouvoir féodal des cheikhs druzes est d'autant plus mal accepté que ces derniers, « *profitant d'un cadre institutionnel favorable ont [...] multipliés les abus et les violences à l'égard de leurs tenanciers* »²⁵ grâce à climat d'impunité. Il sera fait référence à près de 700 chrétiens assassinés dans les districts mixtes entre 1846 et 1860²⁶.

Mais le ressentiment est aussi un sentiment partagé par les Druzes et les Musulmans.

²⁵ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.73.

²⁶ Ch. Churchill, *The Druzes and the Maronites under the Turkish Rule*, from 1840 to 1860, Londres, 1862 p.98

D'une part, jaloux du développement économique des villes chrétiennes (Deir-el-Kamar, Zahlé, Hasbaya...), ils ont vu ces villes gagner en richesse et en autonomie politique et profiter de leur proximité avec les grands axes tandis que les campagnes alentours, majoritairement musulmanes, stagnaient en matière de développement économique.

A cela s'ajoute un sentiment de peur de submersion éprouvé par les féodaux druzes qui ont vu au Nord Liban les campagnes se soulever contre l'aristocratie maronite avec l'aval d'un clergé heureux d'affaiblir le pouvoir rival de ces grandes familles²⁷.

Enfin, cette montée des ressentiments ne peut être isolée de la situation qui touche alors plus largement la Syrie. Les réformes imposées par La Porte, qui viennent s'ajouter aux réussites économiques des chrétiens, n'ont fait qu'accroître un large sentiment anti-chrétien, partagé par les cadres ottomans. Les interventions à répétition des puissances européennes dans les affaires internes de l'Empire ne feront qu'exacerber ce ressentiment, y compris chez des pachas alors considérés comme réformateurs²⁸.

2. L'acheminement vers la crise.

A partir de la fin 1859, les deux camps se mobilisent et se lancent dans une course aux armements.

La forme prise par cette préparation diffère entre Druzes et Maronites.

Chez les Druzes elle se fait avec efficacité et discrétion. Ils font venir des armes par le port de Saïda et se dotent d'un commandement unifié. Saïd Joumblatt est choisi comme commandant des Druzes par les Joumblattis, mais aussi par les Yazbakis.

Bénéficiant de l'appui tacite des autorités ottomanes, les Druzes établissent des liaisons avec les Druzes du Hauran, mais aussi avec les Sunnites de la côte. Enfin, c'est avec les fonctionnaires turcs qu'ils établissent des liens, particulièrement avec les pachas de Saïda (Kourchid Pacha) et de Damas (Ahmet Pacha). A plusieurs reprises les cheikhs druzes, y compris Saïd Joumblatt, se rendent à Beyrouth afin d'y rencontrer Kourchid Pacha.²⁹

²⁷ Cf. le soulèvement de Tanios Chahine, in B. Poujoulat, *op. cit.*, lettres XL p. 452 et lettre XLII p.455.

²⁸ *Ibid*, lettre XXXVII, p.354

²⁹ *Ibid*, lettre XII, p.105

En Mai 1860, les représentants français à Damas accusent Ahmet Pacha de favoriser le rapprochement des chiïtes de la Bekaa avec les Druzes du Hauran et ceux du Liban³⁰.

De leur côté, les Chrétiens se préparent différemment. Selon Y. Bouyrat, la mobilisation n'est pas totale, les Chrétiens des districts mixtes demeurant dans l'expectative, cette préparation concerne essentiellement le Kesrouan, le littoral libanais et la ville de Zahlé dans la Bekaa. Le Comité Central Maronite est créé et des armes sont achetées via les commerçants de Beyrouth et sont envoyées dans la Montagne.

Les clergés maronites et melkites sont particulièrement actifs dans cette mobilisation qui souffre de discrétion. Dans le Kesrouan, des défilés militaires sont organisés. Mgr Tobie Aoun, évêque de Beyrouth suscite la création d'une Ligue des Jeunes Maronites pour combattre « l'ennemi héréditaire »³¹.

Cependant, en exposant autant leur force, les chrétiens donneront ultérieurement à leurs adversaires un atout. En effet, ils apparaîtront comme étant les responsables des troubles à venir. La Couronne Britannique ne manquera pas de s'en saisir au moment du règlement du conflit quand il s'agira d'établir les responsabilités.

La carte dessinée en Annexe I illustre la chronologie des combats, puis des massacres.

3. Les combats

La crise éclate dans la seconde moitié de mai 1860. Les Druzes commencent par sécuriser leur région en isolant les centres urbains de Jezzine (15 mai), puis de Dar-El-Kamar (19 mai), puis en détruisant les villages chrétiens de l'Arkoub. L'objectif semble être de pouvoir disposer d'un territoire homogène afin de faire face à une éventuelle offensive des chrétiens. Il est notable que dès son commencement, cette *Haraka* concentre ses violences sur les populations.

Les combats d'envergure notable ont lieu essentiellement à l'Est de Beyrouth (Est de l'Arkoub et Garb occidental les 29 et 30 mai) ainsi qu'à Aïn Dara (27 mai) dans la région de Zahlé. Dans les deux cas, ces combats, courts, tournent systématiquement à l'avantage des Druzes. A l'Ouest, l'intervention des troupes de Kourchid Pacha permet aux cheikhs druzes

³⁰ MAE, CPC Damas, vol. 6, Lanusse à Thouvenel, Damas, le 21 mai 1860.

³¹ B. Poujoulat *op. cit.* Lettre XII p.105 et Y. Bouyrat, *op. cit.* p. 81.

Talhuk et Abou Nakad d'emporter la victoire et de livrer au pillage les points d'appui chrétiens de Baabda, Hazmieh et Hadeth³².

A partir de ce moment, franchissant la route de Damas, les Druzes pillent de nombreux villages chrétiens. Ainsi, le 30 mai Hammana est prise et le 31, avec l'aide des bachibouzouks ottomans, c'est au tour de Beit Méri et de Broumana.³³

Ces évènements scellent la défaite chrétienne et la fin de la phase proprement militaire.

Les destructions sont considérables et portent un coup sévère aux capacités industrielles ainsi qu'aux ressources des chrétiens. Particulièrement en ce qui concerne l'industrie de la soie. En effet, les cocons de soie, particulièrement indispensables dans cette industrie sont détruits.

Par ailleurs, tactiquement, en cloisonnant les districts mixtes, en interdisant tout secours aux Chrétiens par leurs coreligionnaires du Kesrouan ou de la Bekaa, ces derniers se retrouvent sans secours possibles, les Druzes, par leur manœuvre tiennent tous les points de passage entre le Garb occidental et le Jabal Barouk.

Si cette première phase demeure relativement peu meurtrière (quelques dizaines de morts³⁴) du fait de la brièveté des combats, et du fait que les pillages ont laissé le temps aux habitants de s'enfuir, créant de nombreux réfugiés, cette possibilité de fuite est désormais interdite aux chrétiens des districts mixtes. Elle a opposé les Druzes essentiellement, ceux de la Montagne appuyés par ceux du Hauran, à des Chrétiens qui n'étaient pas demeurés inactifs pour autant. La phase qui suit va tourner au massacre.

4. Les massacres

Cette phase de massacre, comme le note Yann Bouyrat présente plusieurs *«points communs importants : le caractère planifié, méthodiquement organisé des attaques. [...] Celles-ci se sont déplacées d'un village à l'autre, d'une région à l'autre assez vite pour empêcher toute réaction coordonnée des populations chrétiennes. Le caractère secret ensuite. [...] Les cheikhs druzes ont veillé, jusqu'au dernier moment, à endormir la méfiance des*

³² Ch. Churchill, *op. cit.*, p.145.

³³ *Ibid*, p. 146.

³⁴ *Ibid*, p. 154.

*populations chrétiennes par des paroles rassurantes. [...] La complicité des troupes ottomanes est également un phénomène récurrent.*³⁵ »

Dans l'ensemble des témoignages, revient de manière régulière le nom de Saïd Joumblatt soit agissant, soit en arrière-plan.

Le 2 juin, les assauts des Druzes concernent l'arrière-pays de Saïda, et les premiers massacres de grande ampleur sont commis. Les réfugiés sont harcelés et affluent vers Saïda. Les pertes sont évaluées à l'époque, peut-être avec exagération, à 1 200 jeunes hommes tués à Jezzine³⁶.

Puis les 2 et 3 juin, les massacres atteignent Saïda et ses réfugiés. Ces derniers, regroupés dans les jardins de la ville sont massacrés par les Druzes de Kasseem Imad, les soldats de la ville et les habitants musulmans. 300 personnes auraient perdu la vie ces jours-là.³⁷ L'arrivée d'un bateau anglais mettra fin le soir du 3 juin aux tueries.

Parallèlement à ces événements, une première attaque est lancée contre Deir-el-Kamar par les cheiks Imad et Abou Nakad le 1^{er} juin, malgré les appels au calme de Saïd Joumblatt. Si l'assaut est repoussé, les habitants de la ville n'en demeurent pas moins affamés et isolés.

Sous la pression des consuls européens, Khourchid Pacha, désirant les empêcher d'intervenir directement, se résout à envoyer un détachement à Deir-el-Kamar sous les ordres de Taher Pacha. Celui-ci obtient une trêve le 3 juin : les chrétiens rendent leurs armes et en échange les druzes allègent le blocus. Les chefs druzes peuvent encore, à ce moment, redouter une offensive chrétienne depuis Zahlé ou depuis Hasbaya et Rechaya au secours de Deir-El-Kamar³⁸.

C'est là que vont ensuite se concentrer les massacres à partir du 3 juin.

Ces trois centres chrétiens (Zahlé, Hasbaya, Rechaya), vont plier devant une offensive conjointe des Druzes de la Montagne et de ceux du Hauran conduits par Sitt Nayfé, la sœur de Saïd Joumblatt.

Les caractéristiques sont les mêmes que celles relevées à l'Ouest : secret dans la préparation, mobilisation massive des Druzes, attitude pro-druze des ottomans, et massacres systématique des populations.

³⁵ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.85.

³⁶ Ch. Churchill, *op. cit.*, p.105.

³⁷ *Ibid.* p.157.

³⁸ F. Lenormand, *Les derniers événements de Syrie*, Paris, Douniol, 1861, p.52.

Ainsi, alerté par les habitants de Hasbaya et Rechaya, Ahmet Pacha déploie un détachement militaire dans chacune des villes. Après des tentatives de médiation des commandants ottomans (Osman Bey à Hasbaya, Mehmet Ali Bey à Rechaya), ils recueillent les Chrétiens au sein du Sérail avant de les livrer aux Druzes. Le 10 juin pour Hasbaya et le 12 juin à Rechaya³⁹.

Dans une de ses dépêches, Brant, consul britannique à Damas, évalue les pertes à 970 morts à Hasbayah, quand Baptistin Poujoulat parle de 1 800 tués. A propos de Rechaya, les pertes sont évaluées à 150 morts par le colonel Churchill, dont des princes Chéhab, et à 680 environ par Poujoulat.

Zahlé, ville de 9 000-12 000 habitants à majorité melkite, disposant du soutien de chefs maronites importants du Kesrouan et du Metn (Youssef Karam dans le Kesrouan et Youssef al-Chantiri dans le Metn), malgré ses atouts succombe à son tour le 18 juin et est pillée et brûlée. Si les caractéristiques demeurent inchangées, il faut y ajouter la division des chrétiens. Les cheikhs maronites ne viendront pas au secours de Zahlé, malgré l'appel des évêques maronites et melkites. Sans doute est-ce là un des résultats de la lutte à laquelle se sont livrées les églises contre le pouvoir des féodaux maronites.

La destruction de Zahlé, Hasbaya et Rechaya réglait le sort de Deir-El-Kamar où le massacre fût le plus massif et le plus systématique. Les Druzes massacrèrent les Chrétiens en commençant par ceux réfugiés dans le sérail avec l'aval tacite de Taher Pacha le 20 juin.

Les sources anglaises estiment ce massacre entre 900 et 1 800 victimes quand les sources françaises en donnent 2 000⁴⁰.

A partir de là, les massacres se déplacent en Syrie et atteignent Damas le 9 juillet, et se poursuivent jusqu'au 16. Seule l'intervention d'Abd-el-Kader, ancien ennemi des Français en Algérie et installé à Damas depuis la fin de son exil, permettra de sauver les ressortissants européens et plusieurs centaines de Chrétiens.

³⁹ Ch. Churchill, *op. cit.*, p.140-141.

⁴⁰ Ch. Churchill, *op. cit.*, p.175, B. Poujoulat, *op. cit.*, Lettre XXV, p.240

Le bilan exact des massacres au Liban est difficile à évaluer tant les sources divergent. Cela est notamment dû au fait que contemporaines des événements, elles cherchent à appuyer les prises de position de la France, en les grossissant, ou de la Couronne, en les atténuant.

Par exemple, Baptistin Poujoulat donne, en septembre 1860, 6 700 tués⁴¹, François Lenormand 10 900 chrétiens⁴². La commission internationale de Beyrouth estimera pour ses travaux un chiffre proche de celui de Poujoulat. De manière plus récente, Caesar Farah, auteur libano-américain, estime les victimes chrétiennes à 3000-4000 tués.⁴³

Ces massacres dans la Montagne ont fait l'objet d'une correspondance particulière de la part des consuls européens, une correspondance emplie d'indignation, la répercussion dans la presse occidentale sera très forte.

Mais dans l'immédiat, ayant atteint leur but : « *affaiblir de façon drastique l'élément chrétien dans la Montagne sans intervention européenne* »⁴⁴, les Ottomans cherchent à conclure cette *Haraka* en devançant toute réaction européenne. Les Chrétiens épuisés humainement et économiquement, traumatisés par leur vulnérabilité dans cette Montagne qui était vue comme un lieu de refuge imprenable, n'aspirent plus qu'à retrouver la sécurité et sont prêts à toute concession.

5. La réaction ottomane.

Afin de prévenir toute réaction européenne, les Ottomans imposent dès le 5 juillet une paix formelle aux parties. Sous la pression de Kourchid Pacha, le Caïmacan chrétien, Béchir Ahmet (caïmacamat du Nord) signe avec les Druzes une convention « *prônant l'oubli du passé* »⁴⁵.

Le 14 juillet, le gouverneur de Saïda, réunit à Beyrouth une assemblée de représentants du Mont Liban pour avaliser cette paix. Le sentiment d'abandon de la part des Européens qui prédomine alors, conduit les chrétiens à accepter cette paix.

Cependant le corps consulaire ne fût pas dupe de cet accord signé dans l'urgence. Ainsi que l'écrit François Lenormand, un publiciste français :

⁴¹ B. Poujoulat, *op. cit.*, lettre XIV, p.145.

⁴² Lenormand, *op. cit.*, p.144.

⁴³ C. Farah, *The politics of intervention in ottoman Lebanon (1830-1861)*, IB Tauris, Londres, 2002, p.186

⁴⁴ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.94.

⁴⁵ MAE, CPC Beyrouth, vol. 12, Bentivoglio à Thouvenel, 5-7 juillet 1860.

« [La paix] a été signée à Beyrouth au palais du Pacha. Mais quelle paix ! Celle qui fait passer les chrétiens sous les fourches caudines, qui donne tort aux Maronites, et qui dispense les Druzes, ou ceux qui ont fait cause commune avec eux de toute indemnité pour les propriétés brûlées et le sang versé. »⁴⁶

Cependant ce traité ne convainc pas la presse européenne, et l'indignation gagne les gouvernements.

6. Un aspect anti-chrétien assumé, certes, mais un aspect anti-français ?

Lors de ces massacres, l'aspect anti-chrétien a été pleinement assumé au contraire des Harakas précédentes. Cela s'est traduit par une présence des Orthodoxes autant que des Uniates parmi les victimes. Le clergé, autrefois encore relativement épargné a été pris à parti. Mgr Boustani, vicaire de l'évêque maronite de Saïda a été tué devant la ville⁴⁷. Les monastères, ont été également victime des massacres. Au couvent de Machmouché (maronite) 30 moines furent égorgés⁴⁸.

Mais surtout, c'est la première fois que des missionnaires catholiques européens sont pris pour cible. A Zahlé, malgré la présence du drapeau français sur leurs bâtiments, quatre d'entre eux périssent massacrés. Le pavillon français est sciemment souillé à cette occasion.

« [Les Druzes] sans respects pour le drapeau français qui flottait sur la maison des révérends pères, l'arrachèrent de sa hampe, le foulèrent aux pieds et, l'ayant trempé dans l'huile s'en servirent comme d'une torche pour mettre le feu au couvent ».⁴⁹

Des scènes semblables envers les symboles français se retrouvent aussi lors de la chute de Deir-el-Kamar.

Ainsi, la dimension anti-chrétienne s'accompagne d'une dimension anti-française marquée. Sans doute est-ce là un effet de la représentation, souvent admise en Orient, des maronites et des melkites comme des « Français du Levant » tant les liens avec la France sont étroits.

En revanche, les missions protestantes, de leur côté n'ont pas été touchées. Placées sous la protection anglaise, elles n'ont subi aucun dommage quand bien même leurs voisines catholiques sous drapeau français étaient détruites.

⁴⁶ Lenormand, *op. cit.*, p.120-121.

⁴⁷ *Ibid*, p.46-47.

⁴⁸ Ch. Churchill, *op. cit.*, p.157.

⁴⁹ Frère Vincent, *Mémoires secrets et intimes sur les événements de 1858, 1859, 1860 et sur les faits politiques qui suivirent.*, p.30.

Ce côté anti-français est généralisé : Les Cheikhs Druzes, lors des massacres dans l'arrière-pays de Saïda firent protéger les intérêts économiques anglais par leurs hommes.⁵⁰

L'acharnement mis par les Druzes à attenter aux emprises protégées par le drapeau français, ainsi qu'aux missions latines devaient devenir un argument de poids pour une France décidée à intervenir pour rétablir sa prééminence.

⁵⁰ B. Poujoulat, *op. cit.*, Lettre XXII, p.227.

Partie 3 – L’expédition française et ses résultats.

1. La France du Second Empire.

1.1. Napoléon III imperator.

En 1860, la France est sous le régime du Second Empire. Napoléon III est parvenu au pouvoir en deux temps. A la suite de la révolution de 1848, il s’est fait élire président de la IIe République avec l’appui du « Parti de l’Ordre » qui regroupe les intérêts orléanistes, légitimistes et bonapartistes⁵¹, puis le 2 décembre 1851, au moyen d’un coup d’état, il s’est assuré du pouvoir définitivement, avant de proclamer le retour de l’Empire le 2 décembre 1852 à l’issue d’un plébiscite.

Conduisant une politique étrangère qui s’appuie essentiellement sur « le droit des peuples », et tentant de desserrer l’ordre européen issu du traité de Vienne de 1815 qui donnait à la France une place secondaire⁵², il a été amené à conduire les armées françaises en Crimée (1853-1856) aux cotés des Ottomans et des Britanniques contre la Russie, en Italie (1859) aux côtés du Piémont-Sardaigne contre l’Autriche-Hongrie, mais également en Chine (1857,1858) aux cotés des Britanniques.

Par ailleurs, si Napoléon III était initialement peu favorable aux dimensions coloniales, sous l’influence des saint-simoniens, sa politique prend une tournure d’expansion en outre-mer.⁵³

Cette politique extérieure a pour effet de faire apparaître l’Empire comme un élément agressif sur la scène internationale.

Ces années 1860 sont également marquées au plan intérieur par le passage progressif de l’Empire autoritaire à l’Empire libéral. En effet, par des mesures successives Napoléon III libère la presse tout en menant des réformes institutionnelles qui mettent fin à sa « démocratie césarienne »⁵⁴, ce qui réveille les oppositions. En particulier celle de la droite cléricale et ultramontaine qui, composant à l’origine une composante de soutien de l’Empire, s’oppose à

⁵¹ René Rémond, *Les Droites en France*, Aubier, 1982, p106-110

⁵² Georges-Henri Soutou « l’Europe de Napoléon III : un nouvel équilibre, un nouveau système », dans Milza et la Fondation Napoléon, dir., *Napoléon III, l’homme, le politique : actes du colloque organisé par la Fondation Napoléon au Collège de France, 19-20 mai 2008*, Saint Cloud.

⁵³ Pierre Milza, *Napoléon III*, Perrin, 2006, p 625.

⁵⁴ Louis-Napoléon Bonaparte, « Des idées napoléoniennes » dans *Œuvres de Napoléon III, T.1, Paris, Plon, 1869, p. 56*

l'Empereur au sujet de sa politique italienne, vue comme attentatoires aux intérêts du Saint-Siège⁵⁵.

1.2. Des relations franco-anglaises au meilleur

Depuis 1859, la reine Victoria a appelé pour la seconde fois le vicomte Palmerston à la tête de son cabinet libéral. Palmerston n'est pas un inconnu pour les Français, ayant été le secrétaire d'Etat à la Guerre (1809-1828) qui coordonné les efforts britanniques contre le Premier Empire, puis a été l'artisan, comme Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (1830-1834, 1835-1841, 1846-1851) de l'hégémonie européenne de la Couronne par une politique qui s'est plusieurs fois opposée à celle de la France.

Ses axes politiques envers l'Orient sont simples et de nos jours considérés comme traditionnels : empêcher la Russie de s'emparer des détroits vers les mers chaudes pour garantir la liberté du commerce, et soutenir la stabilité de l'Empire Ottoman contre tout appétit européen afin de sécuriser les routes vers les Indes.⁵⁶

Son Secrétaire d'Etat au *Foreign Office*, et futur successeur à la tête du Cabinet, est Lord Russel.

Les relations franco-britanniques, fondées essentiellement sur des vues libre-échangistes, sont devenues l'axe central de la politique de Napoléon III. Malgré des réflexes francophobes de la presse anglaise, un temps détournés vers la Russie, un nouveau traité de commerce, (le traité Cobden-Chevalier), a été signé entre les deux pays afin d'abolir les droits de douane sur les matières première et produits alimentaires.

Si dans les affaires d'Orient les ambitions des deux pays vont se heurter, il faut néanmoins voir dans le souci de maintenir cette relation franco-britannique, une relation qui a rarement été meilleure, une limitation imposée par le politique à toute tension qui pourrait résulter du règlement de la situation libanaise. Napoléon III ne désire pas, en effet, rompre sa bonne relation avec les Britanniques à ce sujet, et les diplomates et militaires vont devoir en tenir compte.

⁵⁵ V. Fortin-Gagné, *L'expédition de la France au Liban sous Napoléon III (1860-1861)*, Université de Montréal, mai 2015, p.49.

⁵⁶ Jasper Ridley, *Lord Palmerston* (1970), p 208-209.

1.3. L'armée française du second empire un outil efficace... pour le Levant.

En 1860, l'armée française est encore organisée selon la loi Sault de 1832. L'armée est composée de conscrits venant servir trois ans à la suite d'un tirage au sort. Les officiers, issus de Saint-Cyr et Polytechnique appartiennent, eux, aux classes aisées de la bourgeoisie. A la tête de l'armée se trouve l'Empereur qui effectue les nominations, particulièrement en ce qui concerne les officiers généraux, ce qui n'est pas sans créer un effet de cour⁵⁷. C'est cependant une armée moderne, qui a pris le pli expéditionnaire (Crimée, Chine, Algérie), même si cela s'est fait au détriment de la réflexion stratégique et de la pensée militaire classique comme l'illustrera la guerre-franco prussienne.

Néanmoins, forte des succès qu'elle a remporté au cours de ses précédents engagements, forte de son expérience en Afrique du Nord, l'armée française apparaît comme un instrument parfaitement adapté à une intervention au Levant.

2. La préparation diplomatique de l'expédition et le cadre d'action.

Comme s'interroge Valérie Fortin-Gagné, il est possible que Napoléon III aie voulu retrouver une part du soutien des Catholiques sur le plan intérieur en engageant cette expédition au Liban.

De la même manière, les intérêts commerciaux français dans la zone ont profondément été touchés : des ouvriers qualifiés sont morts, le potentiel industriel du Sud-Liban a été détruit, affectant l'économie méditerranéenne de la France.

La presse française, alertée en fin juin 1860 des événements de la Montagne, a pris fait et cause pour les Chrétiens dans un grand moment d'émotion populaire qui n'est pas dans rappeler ceux que la France a connu à propos de la Libye ou précédemment, à propos du Kosovo, comme le note Yann Bouyrat⁵⁸.

⁵⁷ Cela aura une lourde influence en 1870, lors de la bataille de Borny (aux environs de Metz), quand des commandants de brigades n'hésiteront pas à faire échouer le plan du Maréchal Bazaine afin de se battre pour de distinguer aux yeux de l'Empereur. – Stéphane Przybylski, *La campagne militaire de 1870*, Ed. Serpenoise, 2004, p. 82.

⁵⁸ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.114.

Le ministre des Affaires Etrangères français, Edouard Thouvenel (1818-1866), nommé en janvier 1860, est un ancien ambassadeur de France à Constantinople, et est parfaitement au fait des ressorts de la question d'Orient, s'étant imposé avec succès auprès de la Porte au détriment de l'influence de l'ambassadeur britannique Stratford Canning.

C'est lui qui va assumer la véritable direction politique de l'expédition française en préservant les intérêts français dans le concert européen.

Il dispose d'efficaces relais sur place dans les personnes de Charles de Lavalette, son successeur à l'ambassade de Constantinople, du Comte Bentivoglio et de M. Charles Outrey, respectivement consuls de France à Beyrouth et Damas, véritables agents d'influence chargés de veiller sur les intérêts français en Syrie.

Dès la prise de connaissance des massacres, vers le 20 juin, il va s'activer sur la scène européenne afin de bâtir un consensus autour d'une expédition militaire française au Liban.

Pour cela il va naviguer entre l'hostilité ottomane et britannique, les réticences prussiennes et autrichiennes, en plus des arrières pensées russes. Il va trouver dans l'opinion publique, qui a été heurtée par les massacres libanais et qui réclame une intervention, un véritable levier d'action.

Dans un premier temps, dès le début de juillet 1860, Thouvenel exerce une pression sur l'Empire Ottoman, accusant les gouverneurs de Beyrouth et Damas de « partialité »⁵⁹

Le 5 juillet il écrit à Lavalette :

*« L'ordre une fois reconstitué, il sera indispensable pour l'honneur de la Turquie, que justice soit faite. Le sentiment public l'exige. Et s'il était déçu, l'Europe prononcerait sur l'impuissance de la Porte un jugement que les gouvernements seraient contraints de ratifier. »*⁶⁰

Envers les Britanniques, il fait preuve d'une plus grande prudence, proposant une action commune des deux cabinets pour mettre fin à la crise, évoquant le besoin de réorganiser le Mont Liban. La réponse est évasive, ignorant l'ouverture sur une réorganisation de la Montagne.

⁵⁹ MAE, CP Turquie, vol 345, Thouvenel à Lavalette, le 22 juin 1860

⁶⁰ MAE, CP Turquie, vol 345, Thouvenel à Chateaurenard, le 05 juil. 1860

Dans un second temps, à la suite de l'émotion suscitée par les massacres de Hasbaya et Rechaya, il adresse une circulaire à l'ensemble des puissances européennes proposant une commission d'enquête avec pouvoirs judiciaires et administratifs afin d'enquêter, de déterminer les responsabilités, puis de proposer un nouveau statut pour le Liban, éludant le fait que les puissances se sont engagées à ne pas intervenir isolément ou collectivement dans les affaires intérieures de La Porte depuis le traité de Paris qui mettait fin à la guerre de Crimée (article 9⁶¹). Ce point sera contourné grâce au même article qui donnait implicitement le droit aux européens de surveiller l'application du *Hatti Humayoun*.

Un point d'achoppement était le risque de créer un précédent qui aurait pu servir aux Russes pour intervenir unilatéralement dans les affaires de leur voisin oriental.

L'Empire ottoman, décide alors de prendre les devants en envoyant dans la Montagne un corps de 6 000 hommes aux ordres de Fouad Pacha, ministre des affaires étrangères, afin de châtier les coupables et de rétablir l'ordre⁶².

L'arrivée de la nouvelle des massacres de Damas début juillet porte la presse européenne à incandescence. Les Druzes sont accusés, mais aussi les autorités ottomanes.

Si la Porte cherche à donner des gages en révoquant Ahmet Pacha et Kourchid Pacha, cette manœuvre apparaît comme dilatoire aux yeux des Européens, et plus particulièrement de la presse. Le 11 juillet, *The Times* prend à partie la Porte pour leur rôle dans cette nouvelle *haraka*⁶³.

Fouad Pacha, arrivé le 17 juillet à Beyrouth, se rend une semaine plus tard à Damas pour rétablir l'ordre. Il décide de sacrifier les cadres militaires ottomans et la population damasquine aux intérêts de la Porte en exerçant une justice impitoyable (Ahmet Pacha est fusillé le 8 septembre, ainsi que les commandants des garnisons de Habaya et Deir-El-Kamar). En revanche, son action envers les Druzes est de portée limitée⁶⁴.

Thouvenel, relance alors son action fin juillet. Il propose alors une expédition militaire française, sous l'angle du « devoir moral » et de l'offense faite à la France, tout en précisant qu'une telle expédition ne se fera qu'avec l'accord des pays européens, ce qui permet de

⁶¹ Traité de Paris, disponible sur le site www.diplomatie.gouv.fr

⁶² MAE, CP Turquie, vol. 345, Lavalette à Thouvenel, le 7 juil. 1860.

⁶³ *Le Siècle*, le 21 juin 1860.

⁶⁴ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.141.

rallier les autres capitales. Londres, craignant l'isolement s'y rallie alors. Un accord est signé le 3 août 1860, un accord auquel le gouvernement ottoman, voyant se dresser contre lui le concert européen, s'est rallié à la suite du retournement de la Couronne.

Cet accord, présenté en Annexe II, fixe des limitations au commandant du corps expéditionnaire français : il devra agir en étroite liaison avec Fouad Pacha, et la durée de l'expédition est limitée explicitement à six mois. Par ailleurs, une commissions regroupant des commissaires de France, Russie, Angleterre, Prusse, Autriche et de la Sublime Porte doit être constituée à Beyrouth afin de s'occuper du règlement judiciaire et de redéfinir le statut du Liban.

Le corps expéditionnaire de 12 000 hommes (limite fixée par l'article 1) est placé sous les ordres du Général de Beaufort d'Hautpoul⁶⁵, un ancien conseiller militaire en Egypte, et qui a pris part aux campagne d'Ibrahim Pacha en Syrie en 1840.

Il quitte la France le 8 août pour débarquer à Beyrouth le 16 août 1860.

Parallèlement, Maurice Béclard est nommé commissaire pour représenter la France à la commission de Beyrouth. Il y sera régulièrement surclassé par le commissaire britannique Lord Dufferin, juge Y. Bouyrat.⁶⁶

3. Une véritable manœuvre globale.

Le fait que l'expédition comporte un contingent militaire, mais aussi une commission à Beyrouth, a pour résultat que dans les faits, Edouard Thouvenel va être la véritable tête pensante de la conduite de cette expédition. Cependant, tous les leviers français ne sont pas pour autant entre ses mains, et cela contribuera ponctuellement à faire perdre à l'action française de sa pertinence.

Enfin, à l'image des campagnes modernes, si les volets diplomatiques et militaires sont aux mains des officiels français, l'action au plan social et économique devra prendre en compte des acteurs privés possédant leurs propres objectifs.

Il convient alors de déterminer les grandes lignes de ce que fût la réalisation concrète de cette expédition, expédition analysée dans son ensemble, au sens moderne, et non uniquement dans son volet militaire.

⁶⁵ E. Louet, *op. cit.*, p.7

⁶⁶ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.94.

3.1. Le plan militaire.

3.1.1. Le corps expéditionnaire, son commandement et son état-major.

L'Annexe III détaille la composition du commandement, de l'état-major et de la troupe.

Le Corps Expéditionnaire est un corps de circonstance formé à partir de troupes organiquement dépendantes de différentes divisions. Ce corps s'est formé à Marseille avant d'embarquer vers le Proche-Orient. Un point à noter est que ce corps est particulièrement moderne dans sa composition, notamment en ce qui concerne les appuis, la protection de la force ainsi que l'administration et services.

Son état-major est conforme à ce qui était en vigueur au cours du Second Empire, ce qui consistait à reproduire ce qui avait été au cours des guerres napoléoniennes, c'est-à-dire adapté au plan tactique et peu au plan opératif. Il est toutefois important de s'intéresser à la fonction « renseignement/effets ».

Celle-ci va être remplie de plusieurs manières différentes, mais qui, en partie ne sont pas du ressort du commandant du Corps.

D'une part, le renseignement « terrain » est récolté grâce à des reconnaissances de cavalerie et des entretiens avec des habitants/notables. Ces entretiens sont conduits régulièrement par les officiers de l'état-major. Voir dans cet état-major une surreprésentation d'officiers ayant servi sur le théâtre algérien (Chanzy, les troupes coloniales...) ou en Orient (le Général d'Hautpoul) prend tout son sens.

D'autre part, Charles Schefer, interprète-*drogman* personnel de l'Empereur Napoléon III, futur directeur de l'Ecole des Langues Orientales, va jouer un rôle particulièrement important auprès des notables, tant en cherchant à les influencer, tout comme en cherchant à contrer l'action des agents britanniques sur le terrain. Si Schefer agit au profit du corps expéditionnaire, il est avant tout un agent mis en place auprès du commandant militaire par Thouvenel.

Enfin, les consuls, en particulier le consul français à Beyrouth, à travers leurs agents et leurs relations vont être en mesure tout au long de l'expédition de récolter du renseignement au profit des militaires français. Cependant cette façon de procéder rend le commandement militaire dépendant des agents diplomatiques. Dans le cas étudié ici, s'il y a eu des divergences de vues qui affecteront la définition des objectifs de l'expédition, il n'apparaît pas de déféctuosité dans la liaison entre les consuls et le général d'Hautpoul.

Si on peut également rattacher tout ce volet de l'action d'influence militaro-politique, cet aspect n'est pas conceptualisé pour autant et ne semble pas faire l'objet d'une conduite propre. On pourra s'interroger s'il n'y a pas ici une des raisons pour lesquels les Français

échoueront à court terme à imposer leurs vues en ce qui concerne la réorganisation du Mont Liban.

Au vu de cette organisation, il apparaît que le commandant militaire de l'Expédition, dépendant des consuls, étroitement encadré par la chaîne politique n'est pas à même de décider des orientations à donner à l'expédition, et l'on peut s'interroger sur sa liberté d'action.

Notons toutefois, qu'une telle organisation, avec un volet militaire subordonné à un politique-diplomate n'est pas sans rappeler l'architecture des missions actuelles des Nations Unies.

3.1.2. Quel degré de liberté pour le général d'Hautpoul?

Si l'article 3 de la convention est particulièrement ambigu et ne limite pas explicitement sa marge de manœuvre, plusieurs facteurs essentiels vont limiter la liberté d'action du général d'Hautpoul.

En tout premier lieu, toute son action doit demeurer dans le cadre de l'accord du 3 août 1860, c'est à dire que la coordination des mouvements du Corps Expéditionnaire avec ceux de Fouad Pacha devient une contrainte. En effet, ce dernier, est un fin diplomate qui a bien évalué les faiblesses d'une position française appuyée sur l'émotion et qui dissimule des intérêts différents de ceux qui sont affichés. Il va ainsi utiliser l'ensemble des procédés possibles pour contrebalancer la puissance potentielle des Chrétiens, et donc l'influence française dans la Montagne, en permettant aux Druzes de sauvegarder leur position, en les mettant à l'abri des frappes directes des Français, grâce à des manœuvres dilatoires. Son objectif demeurera de maintenir la souveraineté ottomane sur la région. Les Britanniques lui seront d'un grand secours dans ce domaine.

De leur côté, les consuls britanniques ne vont pas demeurer inactifs. Ayant dû se résoudre à cette intervention, ils vont agiter leurs agents pour remobiliser la communauté druze, un temps abattue par l'arrivée des Français pour préserver au mieux les intérêts de leurs clients et les leurs propres. C'est notamment pour faire face à cela que la présence d'un agent comme Charles Schefer prend toute son importance.

Si Thouvenel avait souhaité que le chef du corps expéditionnaire puisse disposer de la plus grande marge de manœuvre, écrivant que « M. le général Beaufort conserve une entière liberté d'appréciation pour tout ce qui concerne l'honneur de notre drapeau et la sûreté de notre corps expéditionnaire. A cet égard il demeure libre, en s'en expliquant cependant avec le représentant du gouvernement turc, d'adopter les mesures et d'occuper les positions qu'il jugera utile de prendre »⁶⁷.

Mais, de son côté, le ministre de la Guerre par intérim, l'amiral Hamelin, lui fixe une liberté bien plus étroite dans ses directives : tout en insistant sur le fait que cette mission est « réparatrice et temporaire », il écrit : « Dans aucun cas vous ne quitterez Beyrouth sans vous être bien assuré qu'il y a nécessité de le faire et que vos troupes seront suffisantes pour le but à atteindre, comme pour parer aux accidents possibles. Savoir ne rien compromettre et n'engager rien sans succès certain est une condition nécessaire de votre situation »⁶⁸. On retrouve ici la préoccupation de la France de ne pas tendre la relation franco-britannique outre-mesure.

Avec des moyens conséquents, le général d'Hautpoul se voit bridé dans son action militaire par le politique dès le commencement de l'expédition.

Enfin, la zone d'action étant étendue du littoral à la Bekaa, elle comporte de nombreuses populations musulmanes et druzes qui ne verront pas d'un œil favorable l'action des Français, et tenteront même de l'entraver. Dès mi-août, les Druzes de la Montagne s'agitent, ainsi que les Musulmans. A plusieurs reprises la route de Damas est coupée.

Ainsi, entravé dans sa liberté d'action par le politique, le général d'Hautpoul doit faire face à un adversaire avec lequel il doit composer, voire même, en ce qui concerne le ministre ottoman, lier ses mouvements.

Néanmoins, c'est dans ce cadre étroit que la mission va être réalisée et que les intérêts français garantis. La communauté chrétienne retrouvera son poids politique et économique dans la Montagne à la suite de cette intervention.

L'objectif qui est assigné pour l'heure au corps expéditionnaire est la constitution d'un espace chrétien homogène, accompagné d'un abaissement des Druzes⁶⁹. Cependant, cet objectif fluctuera au grès des négociations au sein de la commission à Beyrouth tout comme entre les gouvernements du concert diplomatique.

⁶⁷ SHD, G4, 1, lettre Thouvenel à Amiral Hamelin, 3 août 1860

⁶⁸ SHD, G4, 1, lettre de l'Amiral Hamelin au général d'Hautpoul, 4 août 1860.

⁶⁹ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.135.

3.1.3. Manœuvres françaises, manœuvres anglaises, manœuvres ottomanes.

Arrivées le 16 août à Damas, les troupes s'installent aux Pins, sur les hauteurs de Beyrouth. L'arrivée du corps expéditionnaire oblige les Ottomans à raidir leur position envers les Druzes sans que toutefois cela ne dépasse le niveau du discours, chose qui n'échappe pas aux Français.⁷⁰

Fouad Pacha alors en train de mener la répression à Damas, ne revient à Beyrouth que le 10 septembre, pour devancer les velléités d'action des Français dans la Montagne. Il fera tout son possible pour retarder le début d'une offensive en direction des territoires Druzes, au point que Bentivoglio l'accuse « de faire traîner les choses en longueur »⁷¹.

Sous la pression des Français, le 13 septembre, il donne l'ordre aux chefs druzes de se rendre à Beyrouth. Si certains obtempèrent, parfois sous la pression des Anglais comme Saïd Joumblatt, les chefs druzes Abou Nakad et el-Imad se réfugient aux confins du Chouf, et Fouad Pacha est contraint de mettre leurs biens sous séquestre. Sur 37 cheikhs « conviés », seuls 15 se présentent et sont internés.

Faisant de nouveau face à une manœuvre dilatoire du représentant ottoman pour les empêcher d'entrer dans les fiefs Druzes, Hautpoul et Bentivoglio obligent Fouad Pacha à accepter un plan d'action le 21 septembre. Ce plan prévoit une progression combinée des troupes ottomanes et françaises dans les districts mixtes sur les axes Beyrouth – Deir-El-Kamar-Bekaa (Français), et Saïda- Deir-El-Kamar-Bekaa (Ottomans), pendant que les troupes de Damas doivent prendre position dans la Bekaa pour interdire toute possibilité de repli aux Druzes vers le Hauran. Un des objectifs est d'afficher la bonne entente des Ottomans et des Français.⁷²

Les Ottomans commencent leur progression le 22 septembre, les français le 24.

Le contingent français aborde Deir-El-Kamar le 26 septembre dans l'après-midi pour y découvrir les massacres commis. Les français tentent de réorganiser une municipalité avec les notables survivants. Puis, reprenant leur progression dans la vallée du Barouk, ils franchissent la chaîne du Liban pour s'installer le 29 à Job Jannine, sur les bords du Litani. Les troupes françaises reçoivent un bon accueil de la part des chrétiens, mais doivent affronter l'hostilité des populations druzes. Quelques accrochages ont lieu. Les français doivent aussi

⁷⁰ E. Louet, *op. cit.*, p.

⁷¹ E. Louet, *op. cit.*, p.

⁷² *Ibid*, p.

faire face aux demandes de vengeance de la part de chrétiens qui cherchent à profiter du nouveau rapport de force pour piller, des affrontements sont dispersés à Kefraya.

L'échelonnement de la colonne et une carte de cette marche dans la Montagne sont détaillés en Annexe IV.

De son côté, Fouad Pacha a suivi une progression parallèle pour s'installer à El Qaraoun dans la Bekaa.

A compter du 30 septembre, commence une phase d'affichage symbolique : Hautpoul et Fouad Pacha mettent en scène leur rencontre dans un village mixte.

Puis, le commissaire ottoman, rejoint Moukhtara, fief des Joumblatt, tandis que les Français effectuent des manœuvres dans la Montagne⁷³.

Le 2 octobre, les Français installent un camp à Qab Elias (à proximité de Zahlé) afin de pouvoir exercer une pression à la fois sur Damas, et sur les Druzes du Liban.

Cependant, la manœuvre n'a pas permis d'arrêter les chefs druzes alors en fuite. En confiant les débouchés du Liban dans la Bekaa à des Chiites impliqués dans les massacres, en claironnant son passage, et enfin, en donnant des instructions discrètes à ses commandants de troupes, Fouad Pacha a fait en sorte que les cheikhs druzes les plus compromis puissent se réfugier dans le Hauran⁷⁴.

Devant des renseignements faisant état d'un regroupement de Druzes sous la houlette des familles des cheikhs Abou Nakad et Talhuk, les français prennent l'initiative de mener une opération sans coordination avec les Ottomans contre les villages de Btater et d'Abey.

(L'opération est détaillée en Annexe V)

Parallèlement, un détachement est envoyé en direction de Kefraya afin de couper la route entre le Liban et le Hauran. Les deux villages seront pris sans combat. A Btater et Baissous, les regroupements sont dispersés sans violence, et les Français obtiennent la soumission des membres de la famille Talhuk. A Abbey, les membres de la famille Abou Nakab s'enfuient dans la montagne avant l'arrivée des troupes du corps expéditionnaire.

⁷³ E. Louet, *op. cit.*, p 138.

⁷⁴ *Ibid.*

Peu après, le général d'Hautpoul s'affiche à Mouktara, au palais Joumblatt aux côtés du nouveau pacha de Beyrouth dans ce qui est une véritable opération de communication⁷⁵. Ici s'achève la phase des opérations cinétiques, l'arrivée de l'hiver rendant la montagne difficilement praticable.

Le restant de l'expédition, le corps expéditionnaire sera réparti en postes à travers le Sud Liban, en s'appuyant sur le triangle Beyrouth, Deir-el-Kamar, Zahlé. Les soldats participeront à la reconstruction des villages chrétiens détruits, tandis que le général d'Hautpoul conduira des tournées tant pour apporter un sentiment de sécurité aux chrétiens que pour soutenir par de la propagande l'action diplomatique des commissaires français à Beyrouth.

Le bilan de ces opérations peut sembler maigre à première vue, cependant comme le note E. Louet, ces opérations ont montré d'une part la détermination de la France à intervenir pour défendre les populations chrétiennes, et d'autre part, que les grands centres féodaux druzes étaient vulnérables face à une armée comme l'armée française⁷⁶. En déployant sa force sans rencontrer de résistance, les Français ont obtenu un plus grand avantage que s'ils avaient eu à combattre sur un terrain difficile.

A partir de ce moment, la force armée devient concourante à l'action diplomatique et humanitaire, se limitant à tuer toute tentative de manœuvre contre les Chrétiens à l'occasion⁷⁷. Elle servira également de relais dans la bataille d'influence que vont se livrer les agents anglais et français.

Cette offensive « ratée » contre les Druzes va donner lieu dès octobre 1860 à une première controverse au plan diplomatique entre les cabinets français d'une part et les cabinets anglais et ottomans d'autre part. Les premiers argumenteront que la mission doit être prolongée au-delà des six mois convenus pour obtenir une véritable stabilité quand les seconds présenteront la présence du corps expéditionnaire « comme un embarras et un obstacle à la pacification de la Montagne et au rétablissement de l'ordre. »⁷⁸

Cependant, Thouvenel ayant réussi à isoler la Couronne, celle-ci se voit contrainte d'accepter le 24 janvier 1860 une conférence pour statuer de la prolongation du mandat du corps expéditionnaire. Cette conférence, où se livre une guerre de pétitions libanaises se

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ E. Louet, *op. cit.*, p.130.

⁷⁷ *Ibid.*, pp 125-145.

⁷⁸ Dépêche d'Ali Pacha à Mursus Pacha, ambassadeur à Londres, le 20 nov. 1860 in Testa, *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères*, Paris, Muizard 1864-1911, TVI, p.294-295.

conclura le 19 mars 1861 par l'extension du mandat jusqu'au 5 juin 1861 date impérative qui sera respectée. Cette extension met cependant fin également à l'espérance française de pouvoir occuper le Liban indéfiniment.

Les agents français profiteront également de la présence du corps expéditionnaire pour mettre un terme aux dissensions dans le Nord du Liban. Epargné par la crise, celui-ci est dans un état d'anarchie sociale depuis la révolte paysanne de 1859-1860. Les Français jouent ainsi un rôle clef dans une pacification de la Montagne qui se poursuit jusqu'au printemps 1861.

3.2. Le plan diplomatique

L'action, que nous qualifierons de « diplomatique », en ce qu'elle met en jeu les représentants des puissances européennes et ottomanes, a commencé dès avant la signature du protocole du 5 juillet. L'objectif était dans un premier temps d'arracher une répression des Druzes plus appuyée que celle que menée par Fouad P. Le plan alors en œuvre au sein du camp français était un plan avorté et extrêmement ambitieux de 1840. L'objectif était de créer une entité chrétienne homogène, en expulsant les Druzes des districts mixtes. Un plan inacceptable pour l'administration ottomane et ses alliés anglais, soucieux de préserver un contrepois aux Chrétiens pour la première, de ne pas affaiblir leur clientèle pour les seconds.

A la fin de l'été, la stratégie diplomatique française pourrait s'énoncer comme suit : « *[Non seulement] affaiblir, par une multitude de condamnations judiciaires, l'aristocratie druze, mais [...] abaisser la communauté druze dans son ensemble, en réduisant à la fois ses prérogatives politiques, ses capacités économiques et son espace vital* ». ⁷⁹

La stratégie diplomatique va s'articuler autour de deux niveaux de mise en œuvre : d'une part au niveau de la commission internationale que les puissances signataires ont convenu de mettre en place pour résoudre la crise, et d'autre part au niveau politique, entre ministres des affaires étrangères de ces mêmes puissances.

Ainsi, la commission, qui doit statuer à l'unanimité, sera mise en place dès le 5 octobre 1860 à Beyrouth, ce qui permettra aux commissaires d'être en liaison avec leurs agents, mais aussi pour M. Béclard, le commissaire français, de pouvoir articuler son action avec celle du général d'Hautpoul qui va mener de véritables campagnes d'influence pour appuyer les positions françaises au sein de la commission, livrant une guerre de pétitions à l'occasion.

⁷⁹ Y. Bouyrat, *op. cit.* p138.

Au niveau politique, les ministres resteront vigilants et entreront en œuvre soit pour redresser une position mise à mal, soit pour offrir une porte de sortie à la suite d'un blocage.

Selon l'accord signé à Paris, la commission était en charge, à la fois de rendre la justice, en punissant les auteurs des troubles, d'autre part de dessiner un nouveau statut de la Montagne.

De prime abord, la commission va chercher à définir la portée de son pouvoir judiciaire, la France défendant le recours à une procédure d'exception tandis que la Couronne défendra une procédure régulière (respect de la forme ordinaire de la justice ottomane). La question soulevée étant celle de la responsabilité collective ou de la responsabilité individuelle des Druzes.

De manière générale, les trois autres puissances européennes, oscilleront entre les positions anglaises et françaises, faisant à l'occasion pencher la balance, au gré de leurs intérêts, tandis que Fouad Pacha, manœuvrant sur une ligne de crête, recherchera toujours la préservation de la souveraineté ottomane, et n'hésitera pas à œuvrer à la neutralisation de la commission, au besoin en engorgeant les tribunaux.

Si la position française semble l'emporter dans un premier temps, le risque de se faire déborder par les Chrétiens libanais réclamant vengeance, conduira la commission à préconiser dès mi-novembre 1860, une fois les principaux chefs condamnés, l'arrêt des poursuites.⁸⁰

Si les chefs furent condamnés à de dures peines (qui ne seront pas exécutées), le reste de la population druze qui a pris part aux persécutions échappera dans sa grande majorité à toute justice. La mort en prison de Saïd Joumblatt mettant fin à la procédure dont il était l'objet.

Par la suite, Lord Dufferin battra en brèche la position française face à un commissaire français perdant de vue les objectifs de la France⁸¹. Ainsi, les fonctionnaires ottomans compromis seront condamnés à des peines légères (Kourchid Pacha sera banni), tandis que toute idée d'indemnité payée par les Druzes aux Chrétiens sera abandonnée, Lord Dufferin et Fouad Pacha ayant réussi à éteindre, en jouant sur le temps, l'ardeur vengeresse de la commission.

Si les Druzes échappent globalement aux sanctions, Fouad Pacha manœuvre pour qu'il n'en soit pas de même pour les Damasquins, profitant de la commission pour tuer toute velléité d'opposition au mouvement de réforme mis en œuvre par la Sublime Porte.

⁸⁰ Procès verbal de la 10^e séance de la commission internationale tenue à Beyrouth, le 14 novembre 1860, dans Testa, tome VI p.156

⁸¹ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p.

Comme le note Joseph Hajar, « finalement aucun Druze n'aura subi la peine de mort. Les chefs emprisonnés à Beyrouth suivront le chemin de l'exil, à l'exemple des centaines de combattants condamnés à Moukhtara, qui avaient déjà été expédiés le 24 mars à Tripoli de Barbarie »⁸²

L'autre partie des travaux de la commission, de janvier à avril 1861, concerne la redéfinition d'un statut pour La Montagne.

Les français avanceront sur ce dossier en ordre dispersé, n'ayant pas défini de position unique. Mais ils le feront face à des Britanniques qui vont rapidement s'accorder sur une solution capable d'emporter l'agrément de tous les autres commissaires.

C'est ainsi que se joue la première passe d'armes. Partie dans laquelle la commission outrepassant ses prérogatives ambitionne de redéfinir le statut l'ensemble Syrie-Liban. Les Français, cherchant à maximiser leur positions avancent, diverses solutions, ouvertement pro-maronites, proposant entre autres solutions la création d'un royaume indépendant pour Abd-el-Kader, tandis que les Anglais répondent par une solution unique et claire, en apparence plus consensuelle pour les Européens et acceptable par la Porte : une uniformisation administrative de la province, accompagnée d'une autonomie financière et d'emploi de la force, sous la houlette d'un gouverneur à poigne qui pourrait être Fouad Pacha lui-même⁸³. Mais comme le montre J. Hajar⁸⁴, cette proposition vise à faire pièce aux intérêts français attachés à l'autonomie de la Montagne et à ses privilèges.

Cette menace sera écartée par l'action de Thouvenel en direction des chancelleries européennes et ottomanes, et la commission se verra recadrée, sa compétence se limitant à redéfinir le statut du Liban.

Lors de ce deuxième cycle de négociations, les mêmes travers vont se répéter du côté des Français. Mais ils vont aussi devoir faire face à la bascule du commissaire russe aux côtés des Britanniques.

A compter de mars 1861 de nouveaux projets sont présentés. La position anglaise à laquelle s'est rallié le commissaire russe, cherchant à préserver l'influence des Druzes, prônera un maintien de la partition en caïmacamats, avec le redécoupage du caïmacamat Nord

⁸² J. Hajar, *L'Europe et les destinées du Proche Orient*, Damas, Tlass, 1988, II,3, p 1438.

⁸³ MAE Mémoires et documents, Turquie, vol 139, pp. 244-251.

⁸⁴ J. Hajar, *op. cit.* II, 3, p.1508.

au profit d'un troisième caïmacamat grec-orthodoxe autour de Koura, les caïmacans n'étant plus élus mais nommés par la Porte sur proposition du wali de Saïda⁸⁵.

Chez les Français, le général d'Hautpoul et l'ambassadeur Lavalette imposent contre l'avis de Béclard, l'idée d'un retour des Chéhab à la tête d'un Liban unifié, seule solution à leurs yeux pour rétablir à long terme la concorde entre les différents groupes antagonistes, et rejetant toute idée de partition. Cette solution reçoit le soutien du clergé maronite⁸⁶.

Il peut être intéressant de noter qu'au cours des discussions entre le clergé et les officiers du corps expéditionnaire, émergera l'idée d'un Liban, auquel serait ajouté la zone côtière et la plaine de la Békaa, c'est-à-dire le « Grand Liban » tel qu'il verra le jour en 1923⁸⁷. La commission préférera les frontières du Liban telles que définies en 1841.

La proposition anglo-russe, avalisée par la commission, mettra temporairement en danger la position française qui recourra autant aux pétitions parmi la population pour s'y opposer, qu'à une lutte d'influence dans laquelle les militaires jouent un rôle central auprès des populations chrétiennes du fait de leur dispositif couvrant la partie chrétienne de Sud Liban. Cette action d'influence sera cependant contrecarrée par Fouad Pacha, qui a su s'entourer de propagandistes de talent et exploiter les divisions de la communauté maronite (cheikhs contre clergé dans le Nord, mise en cause du clergé par les rescapés des massacres, prise de position de Youssef Karam, un cheikh maronite prééminent...).

La réaction viendra de Thouvenel, qui torpillera d'une part le consensus au sein de la commission, mettant ainsi en sommeil le plan de partition, puis en portant lui-même le projet d'un Liban unifié auprès des chancelleries européennes en démontrant l'impossibilité de toute autre solution alternative. Les 29 et 30 mars, ayant reçu les réponses positives de Vienne et Berlin, il se tourne vers Londres, mettant en avant l'isolement des Britanniques, qui, le 25 avril acceptent la solution d'un Liban unifié⁸⁸.

Cependant, la Couronne obtiendra une dernière modification, malgré la campagne de terrain menée par le général d'Hautpoul, le gouvernement n'est plus confié à un chrétien indigène, mais à un gouverneur allogène « du rite de la majorité » nommé par la Porte, ce dernier devant être assisté d'un conseil de 12 membres (2 Maronites, 2 Grecs-Orthodoxes, 2 Grecs-Catholiques, 2 Druzes, 2 Sunnites, 2 Chiites)⁸⁹ élus par les communautés du Mont

⁸⁵ MAE, *Mémoires et documents*, Turquie, vol 122, pp.378-391.

⁸⁶ MAE, *Papiers Thouvenel*, IV, pp.89-90.

⁸⁷ Y. Bouyrat, *op. cit.* p.229.

⁸⁸ MAE, CP Angleterre, vol.719, Thouvenel à Flahaut, le 2 » avril 1861.

⁸⁹ Cf. Article 2 du règlement organique du 9 juin 1860. Cependant, en 1864 une adaptation sera faite afin que le conseil soit plus représentatif du poids démographique des communautés. Sa composition, qui restera ainsi de

Liban en charge de répartir l'impôt, de contrôler les dépenses et les revenus, et de donner son avis consultatif sur toutes les questions posées par le gouverneur. Lavalette réussit le 18 juin à imposer son candidat auprès de la Porte, Daoud Pacha, un arménien catholique.

Le règlement organique (présenté en Annexe VI) est signé le 9 juin 1861. Il met en place le régime du « Moutassarifat » qui assurera la stabilité de la région jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Au final, le caractère profondément antagoniste des politiques anglaises et françaises aura été bénéfique, empêchant la commission de se transformer en instrument de vengeance d'un camp sur l'autre et en faisant émerger « *de nouvelles pistes de réflexion qui ont servi de base au règlement final du conflit libanais.* » Cependant, cette modification du statut de la province ne pouvait suffire à elle seule à assurer le maintien de la domination maronite, et par là les intérêts français.

En effet, la situation sociale, sanitaire et économique était tellement dégradée que sans le dernier volet de l'action des français ce rétablissement de la communauté maronite n'aurait pu avoir lieu.

3.3. Une action d'influence à travers l'aide humanitaire et religieuse.

La mobilisation médiatique en faveur des Chrétiens victimes des massacres, va susciter un profond mouvement de secours à leur profit. Celui-ci reposera autant sur une aide institutionnelle que sur un engagement caritatif à titre privé, notamment de la part des catholiques, conduisant Y. Bouyrat à décrire ce pan de l'action française comme une « œuvre religieuse et patriotique » au « caractère méthodique, organisé »⁹⁰.

Lorsque les Français interviennent au Liban, la situation des Chrétiens est de plus précaire. Au dramatique bilan humain des massacres, s'ajoute le drame des réfugiés évalués à plus de 50 000. Mais plus encore, « *à ce traumatisme physique s'ajoute un profond traumatisme moral. Les évènements de 1860 ont mis un terme définitif au mythe de la montagne-refuge, havre de paix à l'abris des convulsions de l'Orient arabe* »⁹¹

1865 à 1923 sera de 4 Maronites, 2 Grecs-Orthodoxes, 1 grec-Catholique, 3 Druzes, 1 Sunnite, 1 Chiite). Cf, la loi de *Vilayet* de 1864.

⁹⁰ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p. 152.

⁹¹ *Ibid*, p. 155.

Par ailleurs, la communauté chrétienne des districts mixtes est définitivement ruinée économiquement. Les appareils de production en plus des maisons ont été détruits, de nombreux ouvriers qualifiés sont morts ou ont été dispersés, tout ce qui permettait de relancer l'industrie de la soie a été détruit tout comme les cultures et les réserves alimentaires.

E. Louet, accompagnant la colonne française se fait écho des scènes apocalyptiques que les Français rencontrent à Deir-El-Kamar où s'entassent les cadavres et où les métiers sont détruits, et à Zahlé où la nature a repris ses droits sur les plantations.

Ainsi, si le présent est catastrophique, l'avenir à plus long terme ne se présente pas mieux en ce qui concerne la pérennité de la présence chrétienne au dans les districts mixtes.

Le Nord, s'il a été épargné, est en proie à une contestation sociale du peuple contre les cheikhs et le clergé qui menace le poids politique des chrétiens au Liban.

Parallèlement à son action diplomatique et son emploi de la force, la France va mener une véritable « campagne humanitaire ».

Si dans un premier temps il s'agira d'apporter un secours immédiat aux populations, ultérieurement l'objectif deviendra de reconstruire et consolider le poids socio-économique des Chrétiens dans la Montagne, jetant les fondations d'un futur redressement.

Cette aide a débuté rapidement grâce aux missions latines, les lazaristes en particulier, transformant leurs emprises du Metn en postes d'accueil et de secours.⁹² Jésuites, comme Filles de la Charité, à partir de leurs zones d'implantation, dès la fin des massacres, vont tout mettre en œuvre pour apporter un soutien aux populations, ne comptant dans les premiers temps que sur leurs ressources propres.

De leur côté, les consuls, officiels et agents français prennent part à ces initiatives pour alléger les souffrances des chrétiens. Ainsi, le consul Bentivoglio fait l'acquisition de denrées pour les mettre à disposition des jésuites à Beyrouth, tandis que l'amiral La Roncière, chef de la station du Levant, recueille des réfugiés le long des côtes entre Beyrouth et Saïda à bord de ses navires.

A partir d'août, le gouvernement français commence à mettre en place son aide, d'une part en intervenant auprès de Fouad Pacha en faveur des réfugiés que ce dernier souhaitait voir retourner chez eux, d'autre part au plan matériel avec l'ouverture de lignes de crédit pour l'achat de denrées alimentaires.

⁹² Frère Vincent, *Mémoires, op. cit.*, p.115.

Avec l'arrivée du Corps Expéditionnaire, cette aide matérielle se renforce encore. Aux Pins, les soldats ouvrent une soupe populaire, puis du fait de leur inaction opérationnelle, disséminés dans la Montagne, ils seront employés à la sécurisation et à la reconstruction, permettant ainsi aux Chrétiens de regagner leurs villages et de s'y réinstaller. Ainsi, d'une part le corps expéditionnaire par sa présence assure aux Chrétiens un sentiment de sécurité retrouvée grâce à la proximité des détachements français, et d'autre part leur permet de relever leurs villages, à l'image de Deir-El-Kamar, reconstruite à partir de fin octobre par le génie militaire sur les ordres du général d'Hautpoul⁹³.

Enfin, la population française va jouer un rôle décisif en appuyant cette reconstruction, tant par l'intermédiaire des structures catholiques (diocèses, ordres religieux), que par le rôle de premier plan que va jouer l'Œuvre d'Orient sous la direction du futur cardinal Lavignerie.

Ce dernier va s'imposer en coordinateur de l'aide privée, la rendant plus efficace encore.

Menant une campagne de levée de fonds tant en France qu'à l'étranger, il recueille près de 2 150 000 francs entre juillet 1860 et avril 1861, dons financiers auxquels s'ajoutent des dons en nature (vêtements,...).⁹⁴

L'action du P. Lavignerie, s'effectue conjointement sur deux plans l'immédiat et la préparation de l'avenir.

En premier lieu, il fait porter ses efforts sur l'aide immédiate, qui comprend l'aide alimentaire et les distributions de vêtements pour faire face à l'hiver, la reconstruction des habitations détruites ainsi que la prise en charge des veuves et orphelins.

En étroite liaison avec le consul de Beyrouth, Bentivoglio, avec les patriarchats maronites et grecs-catholiques, le Sud Liban se couvre de comités de secours chargés de la mise en œuvre de l'aide. Ces comités de secours font la part belle aux missionnaires latins car c'est sur eux que repose la politique de l'œuvre d'Orient à plus long terme.

En effet, dans un second temps, l'effort se porte sur les établissements latins (jésuites, lazaristes, Filles de la Charité) capables d'héberger les orphelins, de leur offrir une éducation et une instruction professionnelle, dans lesquels il voit la possibilité de rétablir et d'asseoir à plus long terme l'influence catholique mais aussi française. Comme le note Y. Bouyrat, « l'action 'humanitaire' du P. Lavignerie apparaît donc tout sauf improvisée »⁹⁵.

Un effort particulier sera fait pour obtenir la scolarisation des fils des notables et grandes familles libanaises dans ces établissements afin de pérenniser l'influence ainsi acquise. En

⁹³ E. Louet, *op. cit.*, p. 132.

⁹⁴ BOEO, avril 1861, pp. 18-19.

⁹⁵ Y. Bouyrat, *op. cit.*, p. 167.

décembre 1860, 155 d'entre eux, dont les fils de la famille princière des Chéhab, sont accueillis dans les écoles des jésuites et des lazaristes⁹⁶.

Car dans le même temps, une course de vitesse se livre avec les missions protestantes, qui, n'ayant pas été touchées par la crise de l'été 1860, se sont rapidement mises à l'œuvre, soutenues en cela par la Grande-Bretagne et la Prusse. Le consul britannique à Beyrouth, Moore appuie ainsi très tôt *l'American Board* afin d'accueillir le plus possible d'orphelins.

C'est ainsi que dans la course à la scolarisation de la progéniture des notables, les protestants réussirent à faire scolariser les filles dans leurs établissements, prenant de vitesse les Filles de la Charité. A l'été 1860, une trentaine de filles de familles émiraux sont scolarisées par les diaconesses prussiennes⁹⁷.

Cependant, cette action humanitaire à dominante catholique ne doit pas être décorrélée de la promotion de la France pour autant. Si des tensions peuvent apparaître entre des missionnaires, soucieux d'efficacité et des intérêts propres de l'Eglise catholique, et les agents français, soucieux de faire la promotion de l'action française et d'inscrire ce mouvement charitable dans une politique de prestige, cela n'est pas sans rappeler les tensions qui peuvent apparaître de nos jours entre des Organisations Non-Gouvernementales et les forces armées sur les théâtres d'opération.

Le P. Lavignerie inscrit lui-même son œuvre au Liban dans un rapport avec la France. Ainsi, le 27 octobre 1860, dans un discours aux orphelins accueillis par les jésuites à Beyrouth, il les encourage à «persévérer toute [la] vie dans ce double amour : l'amour de l'Eglise, d'abord, et, ensuite, l'amour de la France. »⁹⁸

Enfin, l'aide aux populations s'étend aussi à l'aide économique via des avances consenties aux producteurs alors que les taux d'intérêts des emprunts⁹⁹ s'étaient envolés à la suite des troubles. Cette politique permet le redémarrage d'une activité économique dès le printemps 1861. Le comité de secours de Deir-el-Kamar s'efforcera ainsi de relancer simultanément l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Les effets bénéfiques de l'ensemble de cette action se font rapidement sentir, puisque le Liban reprend dès 1861 le chemin de la croissance, se tournant vers la sériculture

⁹⁶ BOEO, avril 1861, p. 58.

⁹⁷ BOEO, avril 1861, p. 60.

⁹⁸ B. Poujoulat, *op. cit.*, lettre XXIX, p. 300.

⁹⁹ V. Fortin-Gagné, *op. cit.*, p 96.

Mais, malgré ces réussites prédomine chez les français un sentiment d'échec.

4. La réaction de la presse et l'opinion française.

En effet, ce sentiment est alimenté en premier lieu par la troupe du Corps expéditionnaire. Confinés dans l'inactivité, les soldats voient leur moral décroître, ainsi que le décrit le marquis de Lavalette le 27 octobre 1860 : « *L'armée est mécontente. Mécontente des dispositions matérielles [...], mécontente de son inaction, mécontente de la longanimité de ses chefs[...]* »¹⁰⁰

Mais en France les critiques vont prendre en compte uniquement le volet militaire de l'opération. Le bloc de populations druzes autour de la vallée du Chouf n'a pas été démantelé, les militaires n'ont pas remporté de réelle victoire sur l'ennemi contre lequel ils avaient été envoyés. Les reproches s'adressent tout particulièrement au général de Beaufort d'Hautpoul qui est accusé de pusillanimité à l'égard des autorités ottomanes.

A ces critiques se joint la voix du général Ducrot, le commandant de l'infanterie du corps expéditionnaire, peut-être soucieux de se désolidariser d'une expédition considérée comme un échec.

Les critiques les plus virulentes sont celles de la presse catholique. Prompte à défendre les Chrétiens menacés, elle accuse l'expédition de ne pas avoir su imposer la vision française du Liban dans le remodelage des institutions. C'est ici qu'apparaît les limites d'une campagne reposant sur l'émotion populaire.

Toutefois, plus discrètement, les conditions particulières de subordination du commandement et la difficulté de la mission sont reconnues à la décharge du général d'Hautpoul, tant par le consul Bentivoglio¹⁰¹ que par le général Ducrot¹⁰².

Une note adressée au Ministère des Affaires Etrangère pointe, en plus des entraves britanniques, deux causes principales à cet échec : le contexte international de l'expédition ne permettant pas un engagement isolé de la France, ce qui conduirait à une nouvelle crise syrienne, ainsi qu'une situation intérieure chargée en ce qui concerne le Liban.

Aux yeux d'un observateur du XXI^e siècle cependant, le bilan d'une expédition de cette nature, est loin d'être négatif. L'influence de la France à travers l'influence des communautés

¹⁰⁰ Cité par J. Hajjar, *op. cit.* II, 3, p. 1434

¹⁰¹ MAE, CPC Beyrouth, vol. 13, Bentivoglio à Thouvenel, 20 juin 1861.

¹⁰² Frère Vincent, *mémoires, op. cit.*, p. 130.

maronites et grec-catholiques a été préservée, le redressement moral, politique et économique des Chrétiens, clients de la France, a été relancé. L'armée par sa démonstration de force a obtenu plus de résultat qu'il n'en aurait été avec des combats face à un ennemi rompu au milieu particulier de la Montagne.

Ernest Louet, observateur privilégié de la conduite de cette campagne, peut noter avec raison que les soldats du Corps Expéditionnaire avaient « terminé en un mois ce que les Osmanlis n'eussent pas exécuté en une année ».¹⁰³

Aussi, comme le met en avant Yann Bouyrat dans sa thèse : « *En moins de six mois, l'armée française, par son action, a réussi à transformer une région sinistrée, objet de toutes les attentions de l'Europe, en un espace pacifié prêt à renouer avec la prospérité.* »¹⁰⁴

¹⁰³ E Louet, *op. cit.*, p. 137.

¹⁰⁴ Y. Bouyrat, *op.cit.*, p. 179.

Partie 4 – Bilan et analyse de la mission, de la conduite des opérations.

Cette crise à laquelle la France apporte une réponse sous forme d'expédition militaire, se révèle donc être une crise aux dimensions multiples, à l'image des crises dans lesquelles la France s'est engagée à de nombreuses reprises depuis le début du XXI^e siècle. Les aspects de gouvernance, les aspects économiques et politiques sont tout aussi importants pour aboutir à une solution que les aspects cinétiques.

C'est dans la méconnaissance de cet aspect que semble résider le jugement d'échec qui a été porté par les contemporains sur l'expédition de Syrie de 1860-1861.

En appliquant la grille de l'approche globale à cette crise, et en redéfinissant des objectifs plus réalistes au vu des limitations qu'impose le cadre de l'action, le jugement négatif porté à chaud s'efface pour mieux mettre en valeur les aspects positifs qui seront attachés à cette expédition par les populations locales (maronites essentiellement).

Pour cela, une analyse des buts affichés fera apparaître une disproportion des objectifs vis-à-vis des contraintes et impératifs qu'impose le cadre général de l'action. Par ailleurs, une analyse de ce qui a été réellement réalisé sur le terrain et des objectifs atteints fera apparaître une conduite de l'opération beaucoup plus en adéquation avec ce qui pouvait être réalisé.

Néanmoins, le regard critique devra aussi prendre en considération également les aspects négatifs qui découlent de ce qui a été réalisé et le mettre en regard de l'histoire ultérieure du Liban.

1. Critique des objectifs assignés à l'expédition.

Une analyse systémique des acteurs (Figure 4.1) et de leur centre de gravité, permet de redéfinir la liberté d'action exacte dont pouvait bénéficier le commandement de l'expédition et de faire apparaître les contraintes auxquels les Français allaient se heurter.

1.1. Analyse systémique

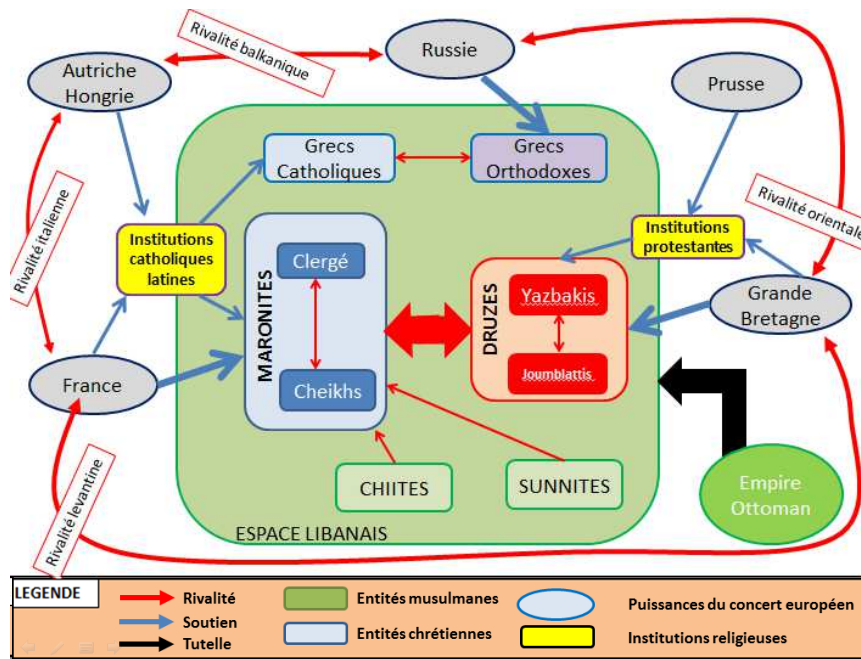


Figure 4.1 : analyse systémique des acteurs.

En effet, dans le cadre des relations internationales des années 1860, la France est en rivalité localement avec la Couronne britannique, sans pour autant vouloir s'opposer à elle frontalement, tant son appui est nécessaire sur d'autres dossiers.

Le règlement international de la crise du Liban ne doit pas être isolé des autres dossiers diplomatiques alors en cours : l'Italie où la France s'est opposée à l'Autriche Hongrie, la montée de la puissance prussienne sur les bords du Rhin, etc... Cela conduit au fait que le concert des nations accorde à chaque pays un droit de veto quant au règlement de la crise, et donc que tout affrontement doit se faire au moyen d'une stratégie indirecte.

Par ailleurs le lieu d'exercice des discussions, la commission internationale de Beyrouth, possède ses règles propres : la commission doit statuer à l'unanimité, cependant, chaque pays doit absolument éviter d'apparaître isolé.

1.2. Les centres de gravité

Une rapide étude des centres de gravité montre les leviers d'action que possède la France.

Vis-à-vis de l'Angleterre, celle-ci ne pourra se rallier aux propositions françaises que si ses intérêts sont conservés ou si elle est menacée de se retrouver isolée face aux autres puissances européennes.

En ce qui concerne la Sublime Porte, sa force réside dans sa capacité à manœuvrer les puissances les unes contre les autres, directement ou au travers des communautés, ainsi que dans sa souveraineté qu'elle préserve grâce à un jeu d'équilibriste, elle ne se ralliera aux solutions que dans la mesure où elle verra se dresser devant elle l'ensemble du concert européen, et dans la mesure où cette souveraineté lui échappe.

Enfin, les Druzes semblent avoir leur aristocratie pour centre de gravité, et celui-ci est protégé par la Couronne britannique, autant que par la Porte, quoique moins ouvertement. Il apparaît ainsi que détruire ce centre de gravité est d'emblée hors de portée pour la France, mais qu'il pourra être affaibli symboliquement. D'une part en forçant les réduits des grands féodaux, d'autre part en condamnant les cheikhs soit à des peines, même symboliques, soit à la fuite devant les troupes françaises.

Dans cette optique, ce qui a été demandé au général d'Hautpoul de « châtier les Druzes, responsables des massacres de 1860, et rétablir par ce moyen le prestige de la France écorné par les [...] événements »¹⁰⁵ apparaît comme difficilement atteignable.

A cet objectif, déjà difficilement réalisable dans les conditions de l'expédition, va venir s'ajouter celui d'essayer de constituer un espace homogène chrétien comportant le caïmacam Nord et les districts mixtes du Sud.

1.3. Les faiblesses amies

Car, il ne faut pas oublier une des faiblesses intrinsèques de la position française, une faiblesse qui est encore véritablement contemporaine : l'accord à propos de l'expédition a été obtenu à la suite d'une émotion des populations européennes, elle répond à une pression de l'opinion publique sur les gouvernements qui n'en conservent pas moins leurs intérêts propres. Or, face au temps l'opinion est une force qui s'érode. Seule, elle ne suffit pas à soutenir une opération dans la durée, durée nécessaire au règlement d'une crise complexe.

Au vu de la place internationale de la Couronne britannique et de son soutien aux Druzes, au vu de la volonté de la Porte de limiter les intrusions dans ses affaires internes, la destruction des Druzes apparaît alors un objectif inatteignable. Le facteur temps va ainsi être utilisé par Fouad Pacha d'une part, le facteur légal par Lord Dufferin d'autre part, pour sauver cette communauté, sans que les Français ne puissent apporter de réponse adéquate.

¹⁰⁵ Y. Bouyrat, *op. cit.* p.127

Par ailleurs, une seconde faiblesse de la France est liée à la nature de ses clients. Alors que les Druzes sont organisés au sein d'une société hiérarchisée et tirent leur force autant d'une cohésion dont l'aristocratie est la charnière que de l'assurance-vie britannique, les Chrétiens, Maronites et Grecs-Catholiques, sont traversés par des rivalités internes. Par exemple, les objectifs des cheikhs maronites s'opposent à ceux du clergé. Enfin, cette clientèle poursuit des objectifs propres, liés au contexte local, et donc soumis à des aléas difficilement prévisibles pour un patron (au sens romain, dans la relation de clientèle) extérieur au pays.

Enfin, mettre particulièrement en avant le lien entre le châtement des Druzes et la restauration de la France semble être une erreur d'appréciation de la situation tant l'influence de la France passe en tout premier lieu par le lien socio-économique, lien qui unit fortement la France aux Chrétiens de la Montagne, autant si ce n'est davantage que le lien politique. La restauration de l'image de la France passera par sa capacité à intervenir au Liban, à déployer une force conséquente et à affirmer localement ses intérêts, en portant secours aux populations victimes des massacres, et en rétablissant la domination économique des Maronites. Mais dans tous les cas leur aval à une nouvelle solution institutionnelle sera un impératif qui ne pourra être résolu qu'en emportant leur adhésion.

La notion d'image de puissance, plus que la puissance propre apparaît ici plus appropriée.

2. Redéfinir des objectifs :

L'objectif, ou l'état final recherché pourrait se redéfinir comme suit afin de le rendre plus en phase avec les leviers d'action dans les mains de la France :

« La position et l'image de la puissance de la France est restaurée dans la Montagne. Après avoir porté secours aux populations chrétiennes, elle a pris part à l'exercice de la justice dans le règlement du conflit et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance de la région, une gouvernance qui assure aux maronites de conserver leur influence et le maintien de leur domination économique, tout en favorisant la stabilité et la fin des conflits intercommunautaires »

Trois objectifs en découlent :

Objectif 1 (plan diplomatique) : Une justice a été mise en place pour les responsables, et un nouveau cadre institutionnel régit la région.

Objectif 2 (plan influence/cinétique) : La sécurité des maronites est restaurée et cette communauté adhère à la solution institutionnelle proposée par la France.

Objectif 3 (plan socio-économique) : Les conditions d'un redémarrage économique de la communauté maronite sont en place.

La figure 4.2, ci après, présente un possible concept d'opération pour l'expédition au Levant.

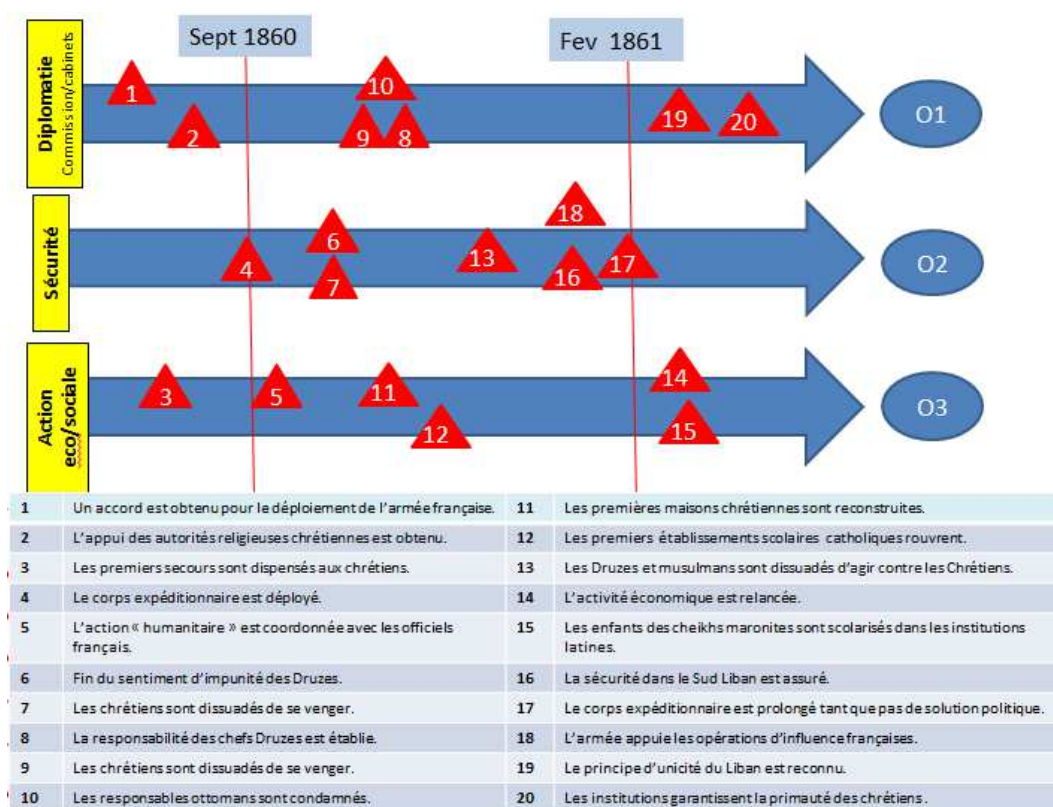


Figure 4.2 : Proposition de concept opérationnel pour l'expédition en Syrie et au Levant.

Or force est de constater que l'ensemble des conditions décisives ont été réalisées, et l'ensemble des objectifs atteints. En effet, le processus garantit aux Maronites de prendre part au processus politique qui régit le Liban. Tout en restant dans le cadre d'une suzeraineté ottomane, le *Moutassarifat* assure à la Montagne sa propre autonomie administrative dans la sécurité et le règlement des conflits internes. Par ailleurs des avantages économiques sont garantis.

Il faut néanmoins noter qu'un des facteurs de succès de cette opération a été l'aspect catholique de la société française y compris dans ses aspects institutionnels¹⁰⁶, un aspect

¹⁰⁶ E. Louet, *op. cit.*, p.121.

inhérent à la société française du XIXe siècle. Dans ce cadre précis, elle permet de créer un lien à la fois de confiance avec les Maronites, et d'obtenir le soutien de l'opinion publique française. Sous le régime du concordat signé en 1801, les objectifs français et catholiques deviennent assimilables, ce qui leur permet de se confondre et donc aux lignes d'actions dont différentes entités sont responsables de gagner en cohérence. Ainsi il n'est pas étonnant de voir que l'action de l'œuvre d'Orient, sous la direction du P. Lavigerie, aille dans un sens de renforcement de l'influence de la France. Cet aspect particulier permet entre autre de trouver un terrain où l'avantage français est d'entrée de jeu supérieur à celui de la Grande-Bretagne. Si celle-ci cherchera à maximiser ses bénéfices, elle ne peut en terme de puissance et de volume faire jeu égal avec la France qui saura utiliser au maximum ce volet de l'action.

Cependant cette considération est propre au terrain libanais, où les conflits sont confessionnels essentiellement, et ne doit pas être généralisable à l'ensemble des théâtres d'opérations : sur le théâtre italien, la liberté d'action du Second Empire se verra ainsi limitée par le poids de l'opinion catholique française.

3. La conduite de l'opération et du processus de négociation.

De l'étude de l'opération, il en ressort une conduite relativement erratique du fait que chaque ligne est conduite par un acteur principal, se coordonnant avec les autres selon son bon vouloir. Seule la haute idée que se font l'ensemble des acteurs du rôle de la France auprès des Maronites semble pouvoir les amener à se coordonner et constitue un garde-fou.

Comme mentionné précédemment, la direction politique de l'opération se fait en réalité à trois niveaux : au niveau diplomatique (Thouvenel et l'Empereur), au niveau de la commission, et sur le terrain (le général d'Hautpoul). A chaque niveau les Français doivent faire face à la rivalité des Britanniques qui cherchent à limiter leur influence dans la région, ainsi qu'à l'antagonisme latent de La Porte.

A l'échelle du terrain les Français prennent d'entrée de jeu un avantage indéniable en déployant leurs troupes, tandis que la partie adverse, si elle permet aux leaders druzes d'échapper à une justice qui leur serait défavorable, se prive de relais efficaces d'influence sur le terrain. Par ailleurs, en limitant la présence française dans le temps, et en s'opposant à une installation de la France dans la durée, le camp britannico-ottoman, permet aux Français d'éviter d'avoir à faire face aux inconvénients de l'occupation d'une région, et donc leur permet d'échapper à un enlisement qui dès 1861 menace le corps expéditionnaire. En effet, la

durée de la présence française, crée vers mai 1861 des débuts de dissensions au sein d'une communauté maronite dont la cohésion n'est pas le point fort.¹⁰⁷

A l'échelle de la commission et du processus diplomatique, il est notable que dès le commencement de l'opération, la France est à la recherche de l'initiative, et que leurs adversaires dans une manœuvre essentiellement défensive, tendent par une entrave systématique de la liberté d'action française, à faire perdre à cette prise d'initiative toute entropie cherchant à empêcher une traduction pérenne au Liban de l'action française.

Cette prise systématique d'initiative, qui doit se faire par la recherche d'appuis auprès des puissances européennes pour isoler les Britanniques et les Ottomans, se traduit trop souvent par une prise de position maximaliste, précipitée, parfois à bon escient, sans travail préalable auprès des appuis potentiels (les puissances européennes tierces). Ainsi, la France manque de devoir se rallier à un projet défavorable à ses intérêts lors des négociations de la commission.

Cette recherche d'initiative brouillonne peut être imputable à l'absence d'objectif réalisable défini au préalable, (les solutions varient dans le camp français, depuis le retour de Chéhab jusqu'à la création d'un nouveau royaume arabe confié à Abd-El-Kader) mais aussi à l'absence d'organisation claire du commandement de la mission (avec l'ensemble des volets politiques, civils, militaires et civilo-religieux).

A contrario, les Britanniques, se montrent particulièrement capables de reprendre l'initiative après avoir réduit à néant les poussées françaises. Cependant, la Couronne se voit obligée de jouer à la fois sur le terrain où seuls les militaires français et ottomans sont présents, et au niveau des chancelleries où l'action locale se trouve mise en balance avec d'autres intérêts plus importants aux yeux des gouvernants, balance sur laquelle saura jouer Thouvenel en spécialiste de l'Orient qu'il est.

4. Quels résultats pour les Libanais ?

Au-delà des aspects sécuritaires et économiques, qui ayant été garantis par l'action française, ont permis de retrouver le chemin d'une nouvelle prospérité, le résultat essentiel de l'expédition française au Mont Liban va être le nouveau cadre politique qui va régir leurs relations avec La Porte, ainsi qu'entre communautés libanaises.

¹⁰⁷ Bouyrat, *op. cit.*, p. 243

Ce cadre, adapté par la suite (1864), se révélera particulièrement stable car il ne verra sa fin qu'avec le Mandat de la SDN confié à la France et la création de l'état du Grand Liban en 1922, idée qui avait vu le jour au cours des négociations de 1861.

Ce règlement apporte à la Montagne des habitudes démocratiques d'une part, en permettant l'élection de représentants aux différents niveaux administratifs, inscrivant ainsi une certaine forme de réflexe démocratique au cœur de l'identité libanaise tout comme l'obligation de composer systématiquement avec les autres communautés. D'autre part, avec les privilèges accordés au Liban, une certaine liberté se met en place et aura pour résultat le développement d'une culture florissante.

Mais à plus long terme, on peut aussi y voir la naissance de maux qui aujourd'hui encore marquent la société libanaise. Ainsi, en tout premier lieu, ce règlement fixe une co-administration du politique avec les communautés religieuses, les rendant étanches entre elles, et potentiellement concurrentes à partir de l'instant où le processus politique parlementaire ne fonctionne plus. Ce communautarisme, malgré une volonté affichée d'arriver à le dépasser, est encore aujourd'hui pleinement actif au Liban.

Par ailleurs, le réflexe de rechercher l'appui de puissances étrangères au Liban pour assurer sa survie, voir pour résoudre un conflit interne au Liban, devient particulièrement fort au sein des communautés. Ce réflexe saura être retrouvé lorsque le Liban s'enfoncera dans la guerre civile au XXe siècle, chaque communauté recherchant l'appui, qui de la Syrie, qui de l'Egypte...

Enfin, il faut noter que la marginalisation des Chiites (dits aussi *Metualis*) dans le règlement de la crise, quand bien même ils ont pleinement été acteurs de ce conflit. Si cela correspond à une vision traditionnelle propre au Moyen-Orient, on ne peut aujourd'hui s'empêcher d'y voir les germes d'une profonde volonté de revanche qui à terme secouerait la région.

Ainsi, à l'occasion la résolution de ce conflit communautaire, se mettent en place des mécanismes et des permanences qui, s'ils apporteront de la stabilité ainsi qu'une nouvelle prospérité dans la Montagne, n'en seront pas moins à plus long terme porteurs de germes de conflictualités nouvelles dans un monde qui aura changé.

CONCLUSION

L'objet du présent mémoire était d'explorer dans le cadre d'une expédition, la conduite d'une campagne complexe, tout en mesurant les résultats obtenus à l'aide des outils que donne aujourd'hui l'approche globale, méthode en œuvre dans les armées occidentales pour les mettre en regard avec les conclusions de leur époque.

Par les effets obtenus, « l'expédition de Syrie de 1860 » a permis à la fois de rétablir la position de la France au Levant, chose qui sera confirmée par les mandats de SDN de 1922, sur la Syrie et le Liban, de garantir ses intérêts dans la région en rétablissant la primauté de la population maronite au moyen d'un cadre institutionnel stable qui assure à ses clients la poursuite de leur développement économique et social.

Alors que cette expédition peut apparaître à posteriori comme une réussite, tel ne fût pas le cas en 1861. Ce fait illustre une des problématiques qui auront raison du Second Empire. Soumis à l'émotion populaire (la déclaration de guerre de 1870 aura lieu après l'émotion suscitée dans l'opinion française par la dépêche d'Ems), à la nécessité de disposer d'un consentement populaire large au sein de la population française du fait de la manière dont Napoléon III est arrivé au pouvoir, le régime n'a pas pris soin de réfléchir à l'articulation de son action diplomatique, militaire et civile, celle-ci résident en la personne du souverain.

En ce qui concerne ce dernier point, si Thouvenel a réussi par son expérience à définir une position française raisonnable, il a dû composer avec un général d'Hautpoul et un commissaire poursuivant leurs propres idées, parfois préjudiciables, avec des religieux français indépendants menant leur propre politique, des diplomates dont l'action indépendante pouvait s'avérer préjudiciables.

L'organisation de la direction générale de l'expédition avec plusieurs têtes de domaines, l'absence d'institutionnalisation des mode de concertation entre ces acteurs et de directions, si elle a pu fonctionner grâce à la volonté de chacun d'avancer dans le même sens, cependant, ne doit pas faire oublier qu'à plusieurs reprises elle n'a pas su réagir à propos face aux menées et initiatives britanniques et ottomanes. Seule l'envergure internationale de Thouvenel a assuré à cette campagne de consolider les acquis sur le terrain.

Cette absence de profondeur de réflexion stratégique, mais aussi sur l'articulation entre les domaines politico-diplomatiques et militaires devient est encore plus criante quand on compare les positions rarement abouties, mais toujours maximalistes et offensives des Français à celles des Anglais et des Ottomans, positions faisant preuve d'un froid réalisme.

Cette lacune, malgré les tentatives de réformes du Maréchal Niel, deviendra criante, mais trop tardivement, quand aux tribus de la Montagne aura succédé dans le rôle de l'ennemi l'armée prussienne, qui aura eu le temps de mener à bien sa réflexion et de tester son système face aux Autrichiens et aux Danois.

Néanmoins, pour le Liban, et plus particulièrement pour les Chrétiens cette opération est une réussite à court et moyen terme, leur offrant cinquante ans de paix civile et une prospérité que complètera un très beau développement culturel propre à ce pays. Gardons à l'esprit toutefois que si la réforme du statut apporte la démocratie dans la Montagne, elle institutionnalise également le communautarisme pour la première fois, mettant en germe ainsi un système qui s'est perpétué jusqu'à nos jours et dont ce pays, aujourd'hui indépendant, n'arrive pas à se défaire.

Enfin, cette campagne fait également apparaître des points préoccupants au sujet de l'armée française :

- L'absence de processus de planification qui permet de déterminer un objectif clair à atteindre. Handicapés par les changements de position politique répétés, la maladresse de la manœuvre au sein de la Commission, le corps expéditionnaire
- La conception de l'expédition faite alors par les militaires ne prend se limite à prendre en compte les manœuvres militaires (Cf. les réactions du général Ducrot). Celles-ci ne cherchent pas à trouver leur place au sein d'un ensemble politico-militaire. Or cette vision d'ensemble est déjà en partie née en Algérie avec la création des bureaux arabes, en charge de la pacification des populations.
- Enfin, la fonction renseignement, relativement peu conceptualisée et développée, comme cela a déjà été souligné, ne semble pas faire l'objet d'un retour d'expérience. Alors que les prussiens tourneront leur cavalerie vers la recherche du renseignement¹⁰⁸ (unités de Uhlans essentiellement) à la suite de la bataille de Sadowa, la timide réforme du général Niel (1868) se verra contrecarrée par l'armée elle-même, et la cavalerie en particulier.

¹⁰⁸ PRZYBYLZKI, *op. cit.* p.25

Ainsi, la réussite de l'expédition à long terme, finalement extrêmement moderne dans sa tentative de résolution de la crise, ne doit pas faire oublier que ce résultat est à la fois dû à une maestria diplomatique, une vigueur catholique française, et ce malgré une pensée militaire française qui montre ici ses limites et révèle la sclérose qui s'est emparée d'elle sous le Second Empire.

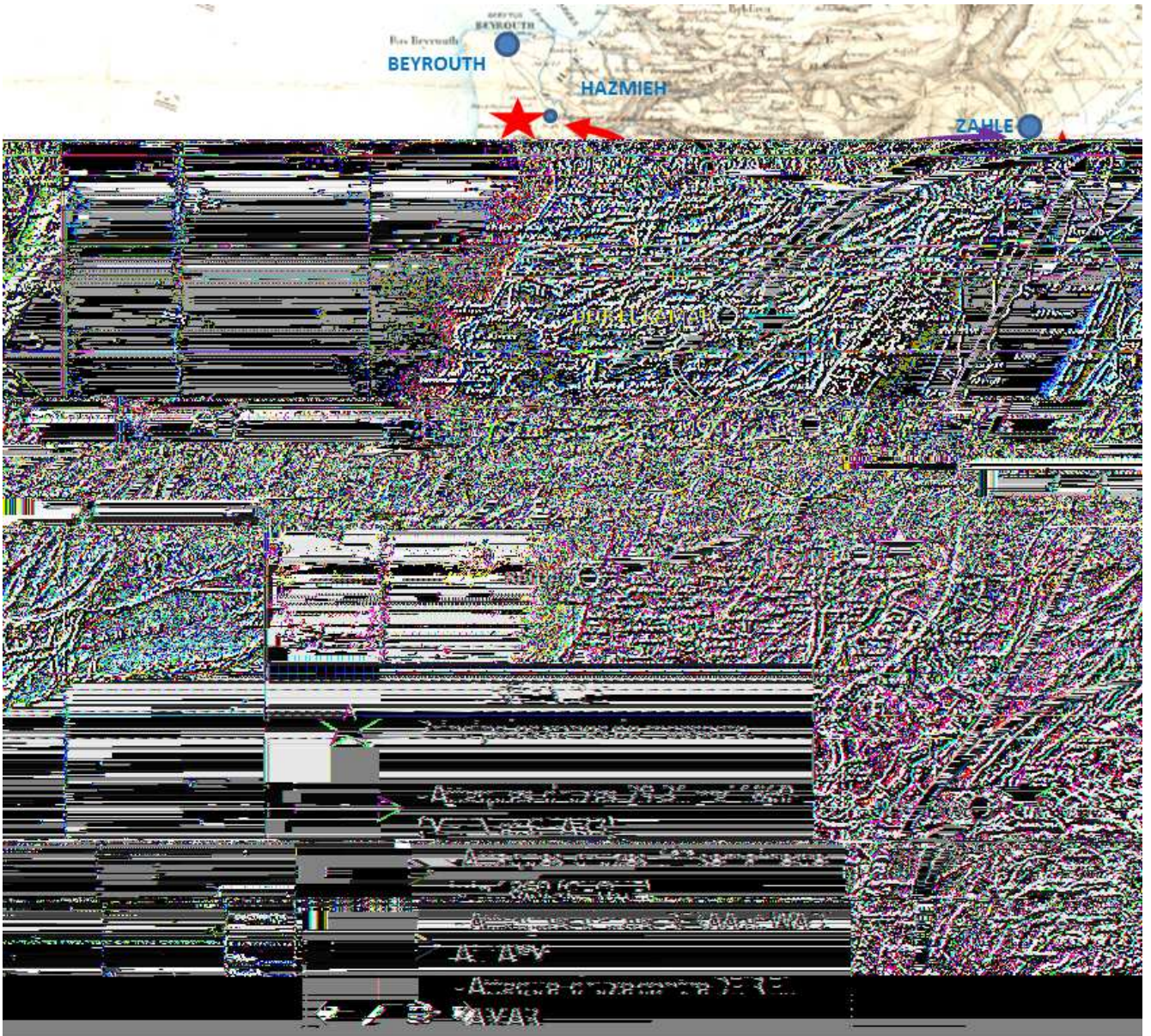
Enfin, se dessine entre les Britanniques et les Français, à propos de leur influence respective au Proche-Orient, une rivalité qui sera amenée à durer, voire à empoisonner les relations entre les deux puissances au long de la première moitié du XXe siècle. Cette rivalité s'appuiera, à l'exemple de ce qui a été dessiné à propos de la résolution de la crise communautaire de 1860 sur des compromis bancals¹⁰⁹. Une rivalité qui ira jusqu'à la menace de rupture des relations diplomatiques en plein conflit mondial¹¹⁰.

¹⁰⁹ J. Barr, *op. cit.*

¹¹⁰ Cf. l'ultimatum du gouvernement britannique au Gouvernement Provisoire de la République Française de 1945.

ANNEXE I

Carte du déroulé des massacres de l'été 1860¹¹¹



¹¹¹ Y. BOUYRAT, *op. cit.* p.266

ANNEXE II

Accord du 5 juillet 1860

Convention pour l'envoi de troupes européennes en Syrie.

Article premier.

Un corps de troupes européennes, qui pourra être porté à douze mille hommes, sera dirigé en Syrie pour contribuer au rétablissement de la tranquillité

Article 2.

Sa Majesté l'Empereur des Français consent à fournir immédiatement la moitié de ce corps de troupes. S'il devenait nécessaire d'élever son effectif au chiffre stipulé dans l'article précédent, les Hautes Puissances s'entendraient sans retard avec la Porte, par la voie diplomatique ordinaire, sur la désignation de celles d'entre Elles qui auraient à y pourvoir.

Article 3.

Le commandant en chef de l'expédition entrera, à son arrivée, en communication avec le commissaire extraordinaire de la Porte, afin de combiner toutes les mesures exigées par les circonstances, et de prendre les positions qu'il y aura lieu d'occuper pour remplir l'objet du présent acte.

Article 4.

Leurs Majestés la Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur d'Autriche, l'Empereur des Français, Son Altesse Royale le Prince Régent de Prusse, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, promettent d'entretenir les forces navales suffisantes pour concourir au succès des efforts communs pour le rétablissement de la tranquillité sur le littoral de la Syrie.

Article 5.

Les Hautes Parties, convaincues que ce délai sera suffisant pour atteindre le but de pacification qu'elles ont en vue, fixent à six mois la durée de l'occupation des troupes européennes en Syrie.

Article 6.

La Sublime Porte s'engage à faciliter, autant qu'il dépendra d'elle, la subsistance et l'approvisionnement du corps expéditionnaire.

Article 7.

La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Paris, dans le délai de cinq semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le 5 septembre 1860.

Signé : Metternich, Thouvenel, Cowley, Reuss, Kisseleff, Ahmed-Véfik.

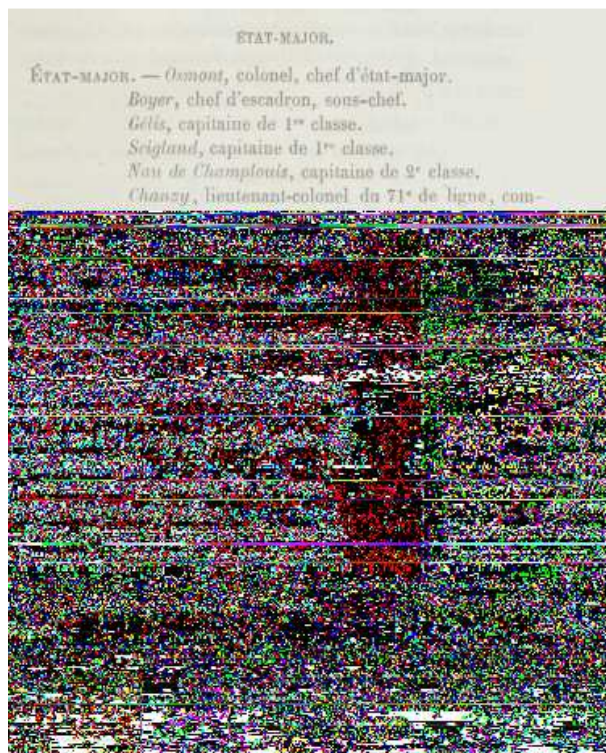
ANNEXE III

Ordre de bataille du Corps expéditionnaire

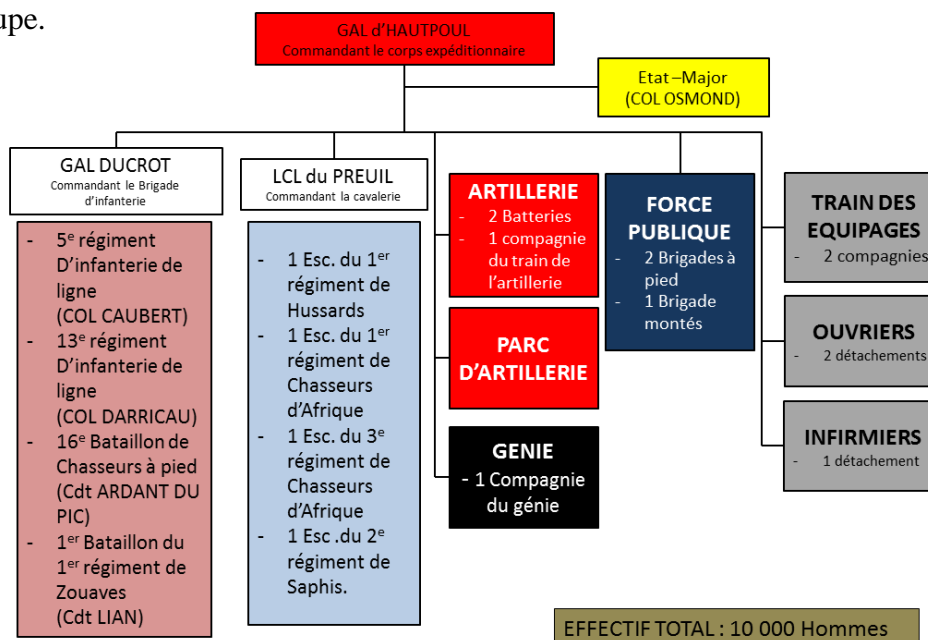
I – Le commandement

- Le général de Beaufort d’Hautpoul, commandant le corps expéditionnaire
- Capitaine Marquerie, aide de camp.
- Lieutenant Lemintier de Saint-André, officier d’ordonnance.
- Interprète de 1ère classe Goert.

II – L’Etat Major

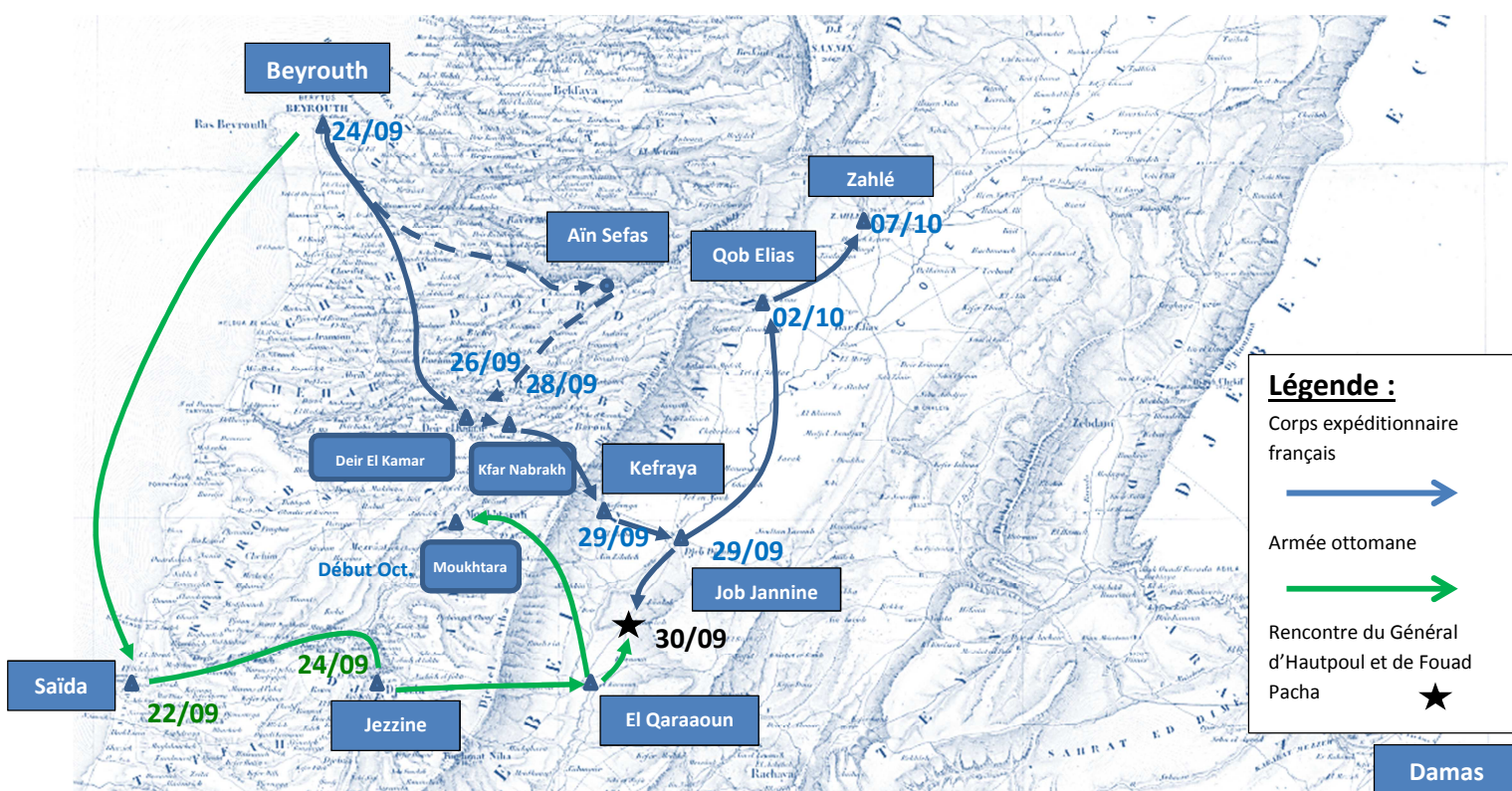


III – La Troupe.



ANNEXE IV

La campagne du 22 septembre au 05 octobre 1860¹¹²



I – Composition et échelonnement de la colonne :

Colonne principale, aux ordres du colonel Caubert :
(De l'avant vers l'arrière)

- 1 compagnie du génie ;
- le 16^e bataillon de Chasseurs à pied ;
- 4 compagnies d'élite du 5^e de Ligne ;
- 4 compagnies d'élite du 13^e de Ligne ;
- 1 batterie d'artillerie de montagne ;
- 2 détachements de cavalerie ;
- 1 compagnie légère du train des équipages et ambulances ;
- 1 bataillon du 1^{er} Zouaves.

(Total : environ 2 500 hommes)

Colonne secondaire, aux ordres du colonel Darricau :

- 12 compagnies du centre du 13^e de Ligne.

¹¹² E. Louet, *op. cit.*, pp 90 – 118 et SHD : Expédition de Syrie, G4, volumes 1, JMO du 21 sept. au 02 oct. 1860

Le général d'Hautpoul prend avec lui tout son état-major, hormis le colonel Osmond, nommé commandant la place de Beyrouth.

II - Déroulé des opérations.

- 21 septembre : Lassé des faux-fuyants de Fouad Pacha, le général d'Hautpoul pose un ultimatum à celui-ci et lui impose le plan suivant :

Objectif : Cerner les Druzes dans leur région refuge, de la manière suivante :

- Fouad Pacha, fermera le Sud ;
- Les Français fermeront le Nord et l'Est ;
- L'Ouest sera fermé par l'armée de Syrie de Halim Pacha qui est déjà maitresse des défilés du Liban à l'Est.

Ce plan est accepté. Le même jour, vers 17h00 – 20h00, les Ottomans embarquent vers Saïda où Ismael Pacha réuni les troupes de l'expédition.

- 24 septembre : Fouad Pacha débute sa progression et s'engage dans la Montagne en passant par Jezzine et Moukhtara.

- 25 septembre départ des Français ;

Une mission secondaire est confiée au détachement du Colonel Darricau : s'avancer vers Damas jusqu'à Aïn Sefas pour protéger les filatures et les établissements français de la Montagne.

La colonne principale bivouaque à Aïn Eb et Aïn Anoub.

- 26 septembre : après reprise de la progression, la colonne atteint vers 16h00 Deir-El-Kamar, où les massacres et les destructions sont découverts.

La colonne Darricau atteint Aïn Sefas.

- 27 septembre : journée de repos pour les troupes ; La réorganisation de la municipalité de Deir-El-Kamar est faite par les Français avec l'aide des notables chrétiens ayant échappé aux massacres.

Un détachement de cavalerie est pris sans gravité à partie par des Druzes qui s'enfuient devant la réaction française.

Ordre est donné au colonel Darricau de se replier sur Beït Eddine et Deir-El-Kamar avec le 13^e de Ligne.

Ordre est donné au lieutenant-colonel du Preuil de partir de Beyrouth avec toute la cavalerie et de rejoindre Qob Elias, via Aïn Sefas, par la route de Damas.

- 28 septembre : reprise de la progression. De passage à Beit Eddine, le général réorganise l'administration avec ce qu'il reste de chrétiens et laisse un détachement en place de 4 compagnies d'élite aux ordres du Commandant Deymié.
Informé que les Druzes seraient en train de se regrouper aux environs de Kfar Nabrak pour faire face aux Français, la progression est reprise en tirailleurs ce qui suffit à disperser le rassemblement. A Kfar Nabrak, seuls les femmes et les enfants druzes sont restés tandis que des caravanes druzes s'enfuient par la vallée du Baruk.
Le général d'Hautpoul reçoit la visite d'Ismael Pacha qui a atteint Moukhtara avec la colonne ottomane.
- 29 septembre : poursuite de la progression vers Kefraya. Les Français sont témoins de scènes de pillages par les Chrétiens sur les Druzes. L'autorité militaire décide de faire des exemples à Kefraya pour rétablir l'ordre. Un poste de 20 hommes est laissé sur place.
Vers 14h00, arrivée à Job Jennine
- 30 septembre : Journée de repos ; les Français reçoivent comme information que le détachement Ottoman de Job Jennine a laissé fuir les Druzes vers le Hauran.
Le Général veut rencontrer Fouad Pacha à ce propos. Ce dernier est installé à Al Qaraaoun. Une rencontre est organisée dans la matinée.
Ce même jour, Fouad Pacha retourne à Moukhtara pour réorganiser l'administration l'administration chrétienne du Chouf et de l'Arkoub comme cela a été fait par les Français à Beit Eddine et Dar-El-Kamar.
Ce même jour, la cavalerie de Du Preuil rejoint la colonne principale et la relève à Beit Eddine est effectuée par la colonne Darricau.
- 1^{er} et 2 octobre, après avoir rayonné dans la région, la colonne principale vient prendre position à Qob Elias, à proximité de Zahlé, où un camp est établi.

III - Bilan de l'opération.

Au final, cette opération n'a pas d'effet immédiat. A Deir-El-Kamar, si les Chrétiens reviennent tant que la garnison française est en place, le sentiment d'insécurité n'a pas disparu pour autant. Dès que les Français quitteront la ville pour une opération (voir ANNEXE V), laissant en place les Ottomans, les chrétiens quitteront à nouveau la ville.

Cependant, elle permet aux Français de prendre connaissance d'un terrain particulier, de se confronter aux tensions entre communautés et de commencer à quadriller le *caïmacamat*

Sud en établissant des postes et des garnisons sur lesquels ils vont par la suite s'appuyer pour lancer leurs opérations de propagande.

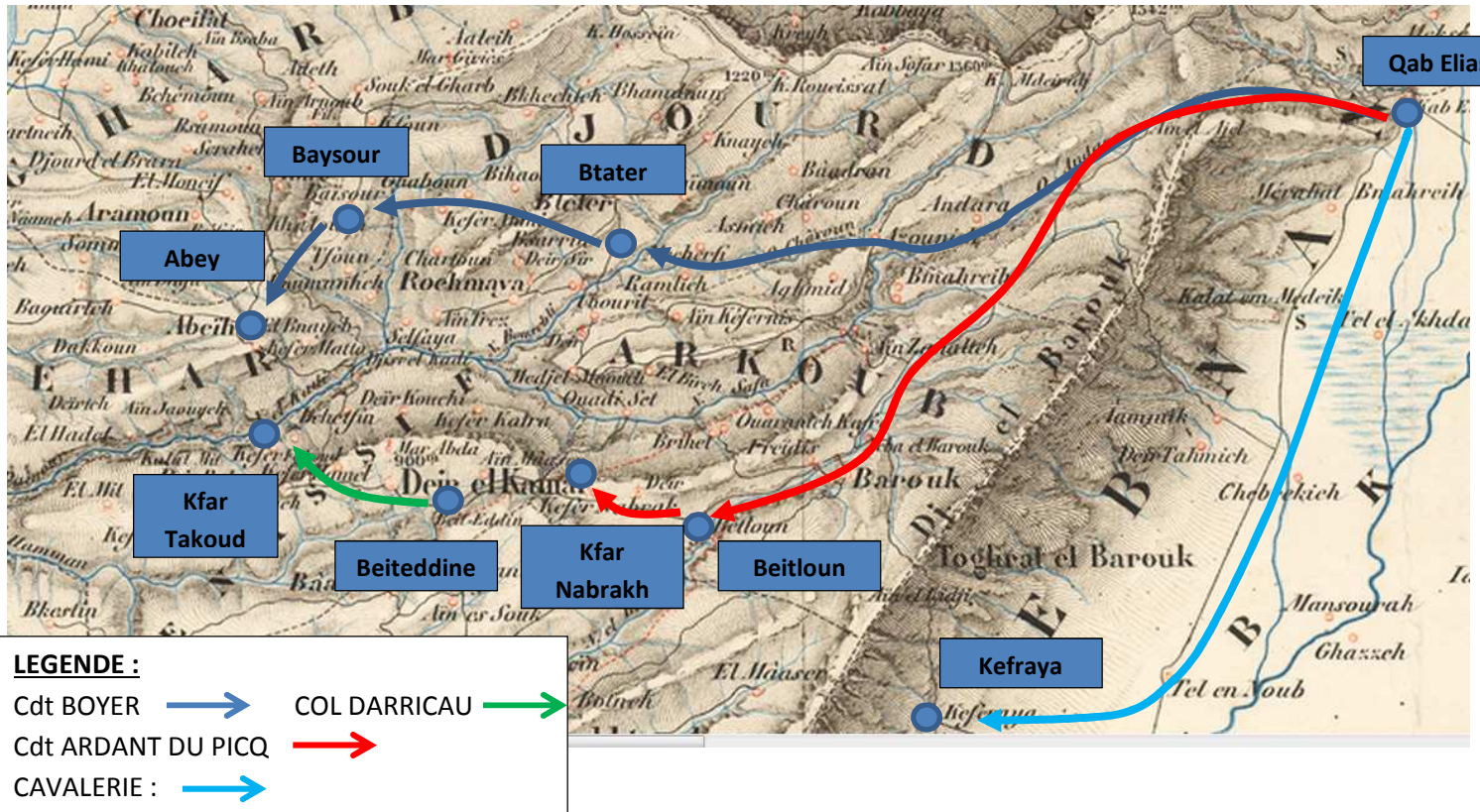
Par ailleurs, elle permet aux Français de prendre particulièrement conscience de l'ambivalence de l'attitude des Ottomans.

Enfin, cette opération demeure toujours un déploiement de forces devant lequel les Druzes ont été à chaque fois amenés à fuir, sans mener de réel combat, ce qui en premier lieu assois l'impression de puissance de l'armée française dans les populations, et par ailleurs, par son attitude impartiale, en s'opposant tant aux tentatives de pillage des chrétiens qu'aux appels à la vengeance, elle réussit à asseoir un prestige d'impartialité, propre à faire pièce aux menées britanniques.

ANNEXE V

Les opérations¹¹³ contre Btater et Abey

(12 au 14 octobre 1860)



I – Composition et organisation du détachement :

A Qab Elias :

- Colonne Boyer (Aux ordres du Chef d'escadron d'Etat-major Boyer) :
 - 1 bataillon de zouaves ;
 - 4 compagnies d'élite du 13^e de Ligne ;
 - 1 compagnie de Chasseurs à Pied ;
 - Appuis artillerie et génie.
- Colonne Ardant du Picq (Aux ordres du Chef de bataillon Ardant du Picq) :
 - 7 compagnies de Chasseurs à pied.
- Détachement de cavalerie (Aux ordres du Lieutenant-colonel du Preuil) :
 - 2 escadrons de Chasseurs d'Afrique.
- Réserve (Aux ordres du Colonel Caubert) :
 - 4 compagnies d'élite du 5^e de Ligne ;
 - 1 section d'artillerie ;
 - 1 escadron de Hussards ;

¹¹³ E. Louet, *op. cit.*, pp 122 – 131 et SHD : Expédition de Syrie, G4, volumes 1, JMO du 12 au 14 oct. 1860

- 1 escadron de Spahis.

A Beïteddine :

- Le 13^e de Ligne aux ordres du Colonel Darricau.

II – Déroulé des opérations :

- Du 3 au 8 octobre : Le renseignement de regroupements de Druzes dans la région de Bteter, Baïssous et Aïn Teraz parvient à Qob Elias où se trouve le camp principal de la colonne française.

Le 08 octobre, le général d'Hautpoul qui suspecte les Ottomans d'entraver l'action française, décide d'agir seul sans coordination avec les Turcs.

Son idée de manœuvre est la suivante : Cerner la partie du caïmacamat druze où les rassemblements ont été signalés et empêcher toute fuite vers l'Est, et obtenir leur reddition.

Pour ce faire, la colonne Boyer prendra position à Bteter avant d'exploiter vers Baïssous (fief des Talhuk) puis vers Abey (fief des Abou Nakad), La colonne Ardant du Picq prendra position à Beitloun afin de surveiller les défilés du Liban, le détachement de cavalerie quant à lui se rendra à Kefraya afin de surveiller le débouché des défilés de la Montagne. Cette Manœuvre sera appuyée par le colonel Darricau et le 13^e de Ligne, alors en poste à Beiteddine.

Après une liaison avec la Commission de Beyrouth, le général d'Hautpoul sera avec la colonne Boyer.

- Le 09 octobre à 07h00, les colonnes rejoignent leurs bases de départ.
- Le 12 octobre, alors que les colonnes ont gagné leurs positions de départ et ont effectué des travaux de pacification sur place, de retour de Beyrouth, le général d'Hautpoul lance la manœuvre.
- Le 13 octobre, la colonne Boyer attaque Baïssous de deux cotés pour empêcher toute fuite, cependant que la colonne Ardant du Picq occupe Kfar Nabrak pour surveiller la vallée du Nahr-El-Saffa et que le 13^e de Ligne s'empare de Kfar Takoud depuis Beiteddine pour fermer la vallée de Nahr-El-Kady.

A Baïssous, le général d'Hautpoul reçoit la soumission des membres de la famille Talhuk .

Seul le 13^e de Ligne a essuyé le feu de quelques fuyards druzes. Ceux-ci se sont échappés vers l'Ouest.

- Le 14 octobre, la colonne principale relance une offensive vers Abey et s'emparent des forteresses druzes des Abou Nakad. Cependant les membres de la famille suzeraine se sont enfuis via Kfar Nata vers le littoral avec la complicité des fonctionnaires ottomans qui accueillent l'arrivée des Français.

III – Bilan de l'opération.

Cette opération marque la fin de la phase cinétique de l'expédition française en Syrie. Les français se répartissent en postes à travers le Sud Liban et aident au retour à la vie quotidienne des Chrétiens, s'opposent à toute représailles et aident à la réorganisation administrative des villes et villages chrétiens. Une phase de sécurisation et de stabilisation succède à cette opération.

Cependant, sans résultats probants en apparence, cette opération a permis, comme le note à juste titre E. Louet, de montrer la puissance de l'armée française et ce convaincre les Druzes que leurs refuge n'étaient pas hors de portée des Français. C'est essentiellement une victoire morale qui interdit aux Druzes tout affrontement direct avec les Français.

ANNEXE VI

Le Règlement organique du 9 juin 1861.

Article premier.

Le Liban sera administré par un gouverneur chrétien nommé par la Sublime-Porte et relevant d'elle directement. Ce fonctionnaire amovible sera investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif, veillera au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans toute l'étendue de la Montagne, percevra les impôts et nommera, sous sa responsabilité, en vertu du pouvoir qu'il recevra de Sa Majesté Impériale le Sultan, les agents administratifs ; il instituera les juges, convoquera et présidera le Medjliss administratif central, et procurera l'exécution de toutes les sentences légalement rendues par les tribunaux, sauf les réserves prévues par l'article 9. Chacun des éléments constitutifs de la population de la Montagne sera représenté auprès du gouverneur par un vékil nommé par les chefs et notables de chaque communauté.

Article 2.

Il y aura pour toute la Montagne un Medjliss administratif central composé de douze membres, savoir : deux maronites, deux druses, deux grecs orthodoxes, deux grecs catholiques, deux métualis et deux musulmans, chargé de répartir l'impôt, contrôler la gestion des revenus et des dépenses, donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui seront posées par le gouverneur.

Article 3.

La Montagne sera divisée en six arrondissements administratifs, savoir :

- 1° Le Koura, y compris la partie inférieure et les autres fractions de territoire avoisinantes dont la population appartient au rite grec orthodoxe, moins la ville de Tripoli située sur la côte et à peu près exclusivement habitée par les musulmans ;
- 2° La partie septentrionale du Liban, sauf Koura, jusqu'à Nahr-el-Kelb ;
- 3° Zahlé et son territoire ;
- 4° Le Metten, y compris le Sahel chrétien et les territoires de Kata et de Solima ;
- 5° Le territoire situé au sud de la route de Damas à Beyrouth jusqu'à Djezzin ;
- 6° Le Djezzin et le Zaffoh.

Il y aura dans chacun de ces arrondissements un agent administratif nommé par le gouverneur et choisi dans le rite dominant, soit par le chiffre de la population, soit par l'importance de ses propriétés.

Article 4.

Il y aura dans chaque arrondissement un medjlis administratif local composé de trois à six membres représentant les divers éléments de la population et les intérêts de la propriété foncière de l'arrondissement.

Ce medjlis local, présidé et convoqué annuellement par le chef de l'arrondissement, devra résoudre en premier ressort toutes les affaires du contentieux administratif, entendre les réclamations des habitants, fournir les renseignements nécessaires à la répartition de l'impôt dans l'arrondissement, et donner son avis constaté sur toutes les questions d'intérêt local.

Article 5.

Les arrondissements administratifs seront subdivisés en cantons, dont le territoire à peu près réglé sur celui des anciens *aklîms* ne renfermera, autant que possible, que des groupes homogènes de population, et les cantons en communes qui se composeront, chacune, d'au moins 500 habitants. A

la tête de chaque canton, il y aura un agent nommé par le gouverneur, sur la proposition du chef de l'arrondissement, et à la tête de chaque commune un cheikh choisi par les habitants et nommé par le gouverneur.

Dans les communes mixtes, chaque élément constitutif de la population aura un cheikh particulier, dont l'autorité ne s'exercera que sur ses coreligionnaires.

Article 6.

Egalité de tous devant la loi ; abolition de tous les privilèges féodaux et notamment de ceux qui appartenaient au mukatadji.

Article 7.

Il y aura dans chaque canton un juge de paix pour chaque rite ; dans chaque arrondissement un medjlis judiciaire de première instance composé de trois à six membres représentant les divers éléments de la population, et au siège du gouvernement un medjlis supérieur, composé de douze membres dont deux appartenant à chacune des communautés désignées en l'article 2, auxquels on adjoindra un représentant des cultes protestant et israélite toutes les fois qu'un membre de ces communautés aura des intérêts engagés dans le procès. La présidence du medjlis sera exercée trimestriellement, et à tour de rôle, par chacun de ses membres.

Article 8.

Les juges de paix jugeront sans appel jusqu'à concurrence de 500 piastres. Les affaires au-dessus de 500 piastres seront de la compétence des medjlis judiciaires de première instance.

Les affaires mixtes, c'est-à-dire entre particuliers n'appartenant pas au même rite, quelle que soit la valeur engagée dans le procès, seront immédiatement portées dans le tribunal de première instance, à moins que les parties ne soient d'accord pour reconnaître la compétence du juge de paix du défendeur. En principe, toute affaire sera jugée par la totalité des membres du medjlis. Néanmoins, quand toutes les parties engagées appartiennent au même rite, elles auront le droit de récuser le juge appartenant à un rite différent. Mais dans ce cas, les juges recusés devront assister au jugement.

Article 9.

En matière criminelle il y aura trois degrés de juridiction. Les contraventions seront jugées par les juges de paix ; les délits par les medjlis de première instance et les crimes par le medjlis judiciaire supérieur, dont les sentences ne pourront être mises à exécution qu'après l'accomplissement des formalités d'usage dans le reste de l'empire.

Article 10.

Tout procès en matière commerciale sera porté devant le tribunal de commerce de Beyrouth, et tout procès, même en matière civile, entre un sujet ou un protégé d'une puissance étrangère et un habitant de la Montagne, sera soumis à la juridiction de ce même tribunal.

Article 11.

Tous les membres des medjlis judiciaires et administratifs, sans exception, ainsi que les juges de paix, seront choisis et désignés après une entente avec les notables, par les chefs de leurs communautés respectives et institués par le gouverneur.

Le personnel des medjlis administratifs sera renouvelé par moitié tous les ans et les membres sortants pourront être réélus.

Article 12.

Tous les juges seront rétribués. Si, après enquête, il est prouvé que l'un d'entre eux a prévarié, ou s'est rendu par un fait quelconque, indigne de ses fonctions, il devra être révoqué et sera en outre passible d'une peine proportionnée à la faute qu'il aura commise.

Article 13.

Les audiences de tous les medjlis seront publiques et il en sera rédigé procès-verbal par un greffier institué ad hoc. Ce greffier sera, en outre, chargé de tenir un registre de tous les contrats portant aliénation de biens immobiliers, lesquels contrats ne seront valables qu'après avoir été soumis à la formalité de l'enregistrement.

Article 14.

Les habitants du Liban qui auraient commis un crime ou délit dans un autre sandjak seront justiciables des autorités de ce sandjak, de même que les habitants des autres arrondissements qui auraient commis un crime ou délit dans la circonscription du Liban, seront justiciables des tribunaux de la Montagne.

En conséquence, les individus indigènes ou non indigènes qui se seraient rendus coupables d'un crime ou délit dans le Liban, et qui se seraient évadés dans un autre sandjak, seront, sur la demande de l'autorité de la Montagne, arrêtés par celle du sandjak où ils se trouvent et remis à l'administration du Liban. De même les indigènes de la Montagne ou les habitants d'autres départements qui auront commis un crime ou délit dans un sandjak quelconque et autre que le Liban, et qui s'y seront réfugiés, seront, sans retard, arrêtés par l'autorité de la Montagne, sur la demande de celle du sandjak intéressé, et seront remis à cette dernière autorité.

Les agents de l'autorité qui auraient apporté une négligence ou des retards non justifiés dans l'exécution des ordres relatifs au renvoi des coupables devant les tribunaux compétents, seront, comme ceux qui chercheraient à dérober ces coupables aux poursuites de la police, punis conformément aux lois.

Enfin, les rapports de l'administration du Liban avec l'administration respective des autres sandjaks, seront exactement les mêmes que les relations qui existent et qui seront entretenues entre tous les autres sandjaks de l'empire.

Article 15.

En temps ordinaire, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois seront exclusivement assurés par le gouverneur, au moyen d'un corps de police mixte, recruté par la voie des engagements volontaires et composé de sept hommes environ pour mille habitants.

L'exécution par garnisaires devant être abolie et remplacée par d'autres modes de contrainte, tels que la saisie ou l'emprisonnement, il sera interdit aux agents de police, sous les peines les plus sévères, d'exiger des habitants aucune rétribution, soit en argent, soit en nature. Ils devront porter un uniforme ou quelque signe extérieur de leurs fonctions et dans l'exécution d'un ordre quelconque de l'autorité, employer, autant que possible, des agents appartenant à la nation ou au rite de l'individu que cette mesure concernera.

Jusqu'à ce que le police locale ait été reconnue par le gouverneur en état de faire face à tous les devoirs qui lui seront imposés en temps ordinaire, les routes de Beyrouth à Damas et de Saida à Tripoli, seront occupées par des troupes impériales. Ces troupes seront sous les ordres du gouverneur de la Montagne.

En cas extraordinaire et de nécessité, et après avoir pris l'avis du medjlis administratif central, le gouverneur pourra requérir, auprès des autorités militaires de la Syrie, l'assistance des troupes régulières.

L'officier qui commandera ces troupes devra se concerter, pour les mesures à prendre, avec le gouverneur de la Montagne, et tout en conservant son droit d'initiative et d'appréciation pour toutes les questions de stratégie et de discipline, il sera subordonné au gouverneur de la Montagne durant le temps de son séjour dans le Liban et il agira sous la responsabilité de ce dernier.

Ces troupes se retireront de la Montagne aussitôt que le gouverneur aura officiellement déclaré à leur commandant que le but pour lequel elles ont été appelées a été atteint.

Article 16.

La Sublime Porte ottomane se réservant le droit de lever, par l'intermédiaire du gouverneur du Liban, les trois mille cinq cents bourses qui constituent aujourd'hui l'impôt de la Montagne, impôt qui pourra être augmenté jusqu'à la somme de sept mille bourses, lorsque les circonstances le permettront, il est bien entendu que le produit de ces impôts sera affecté, avant tout, aux frais d'administration de la Montagne et à ses dépenses d'utilité publique ; le surplus seulement, s'il y a lieu, entrera dans les caisses de l'État.

Si les frais généraux strictement nécessaires à la marche régulière de l'administration, dépassent le produit des impôts, la Porte aurait à pourvoir à ces excédents de dépenses.

Mais il est entendu que pour les travaux publics ou autres dépenses extraordinaires, la Sublime Porte n'en serait responsable qu'autant qu'elle les aurait préalablement approuvés.

Article 17.

Il sera procédé, le plus tôt possible, au recensement de la population par commune et par rite, et à la levée du cadastre de toutes les terres cultivées.

Arrêté et convenu à Péra, le 9 juin 1861.

Aali, H. Bulwer, Lavalette, Prokesch-Osten, Goltz, Lobanow.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sur la société Libanaise au XIXe siècle

CHEVALLIER Dominique, *La société du mont Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Paris, Geuthner 1971.

GUYS Henry, *Esquisses de l'état politique et commercial de la Syrie*, Paris, Chez France, 1862.

SALIBI Kamal., *Histoire du Liban du XVIIe siècle à nos jours*, Paris, Naufal, 1988.

TOUMA Toufic, *Paysans et institutions féodales chez les Druzes et les Maronites du Liban du XVIe siècle à 1914*, Beyrouth 1971-1972.

Sur la politique française et européenne durant le Second Empire et au Proche Orient.

BARR James, *A Line in the Sand: Britain, France and the struggle that shaped the Middle East*, Simon & Schuster, Londres, 2011,

BONAPARTE Louis-Napoléon, « *Des idées napoléoniennes* » dans *Œuvres de Napoléon III, T.I*, Paris, Plon, 1869.

FARAH Caesar, *The politics of interventionism in Ottoman Lebanon (1830-1861)*, Londres et New-York, I. B. Tauris, 2002.

HAJJR Joseph, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient*, Damas, Tlass 1988.

LANGEWIESCHE Dieter (dir.), *Die deutsche Révolution von 1848/1849*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, coll. « Wege der Forschung », 1983.

MILZA Pierre et la Fondation Napoléon, dir., *Napoléon III, l'homme, le politique : actes du colloque organisé par la Fondation Napoléon au Collège de France, 19-20 mai 2008*, Saint Cloud.

MILZA Pierre, *Napoléon III*, Perrin, 2006.

PRZYBYLSKI Stéphane, *La campagne militaire de 1870*, Ed. Serpenoise, 2004.

REMOND René, *Les Droites en France*, Aubier, 1982.

RIDLEY Jasper, *Lord Palmerston*, Paperback, Londres 1970.

Sur les massacres et l'expédition de Syrie.

- Sources diplomatiques et militaires :
 - Archives du Ministère des Affaires étrangères français (MAE)
 - Correspondance politique des ambassadeurs de France à Londres, Saint Petersburg, Vienne et Constantinople.
 - Correspondance politiques des Consuls de Beyrouth. (CPC Beyrouth, vol 12 et 13) Papiers d'agents (PA, 161 Schefer ; 233 Thouvenel).
 - *Recueil des traités de la Porte ottomane avec les puissances étrangères*, Paris, Muizard 1864-1911.
 - Service Historique de la Défense (SHD)
 - Expédition de Syrie, G4, volumes 1 à 6 (Journal des opérations, ordres, correspondance, 1860-1861).
- Sources missionnaires :
 - Frère Vincent, *Mémoires secrets et intimes sur les évènements de 1858, 1859, 1860 et sur les faits politiques qui suivirent*.
 - *Bulletins de l'œuvre des Ecoles d'Orient* (BOEO).
- Sources imprimées et journaux consultés :
 - DADIAN Mekerdich Bey, *La société arménienne contemporaine*, in La Revue des Deux Mondes, Juin 1867.
 - LAURENS Henry, *Le Liban et l'occident. Récit d'un parcours*. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°32, octobre-décembre 1991.

Le Siècle, Le journal des débats, La revue des deux Mondes, L'Orient-Le Jour.

- Ouvrages :

BOUYRAT Yann, *Devoir d'intervenir ? L'expédition « humanitaire de la France au Liban, 1860*, Vendémiaire, Paris, 2013.

CHURCHILL Charles Henry, *The Druzes and the maronites under the Turkish Rule from 1840 to 1860*, Londres, 1862.

FORTIN-GAGNE Valérie, *L'expédition de la France au Liban sous Napoléon III (1860-1861)*, université de Montréal, 2015.

LENORMAND François, *Les derniers évènements de Syrie*, Paris, Douniol, 1861.

LOUET Ernest, *Expédition de Syrie, Beyrouth, le Liban, Jérusalem, 1860-1861 . Notes et souvenirs*. Amyot, Paris, 1862.

POUJOLAT Baptistin, *La Vérité sur la Syrie et l'expédition française*, Paris, Gaumes frères, 1860.

TARABI FWAZ Leila, *An occasion for war : civil conflict in Lebanon and Damascus 1860*, University of California, Berkeley-Los Angeles, 1994.

TURAN Omer, *Effets du règlement organique du Mont Liban de 1861 sur la loi de vilayet de 1864*, Université de Montréal, Janvier 2011.

VOLNEY, C-F Chasseboeuf de la Giraudais, Comte, *Voyage en Egypte et en Syrie pendant les années 1783,1784 et 1785*, Paris, Valand et Dessine, 1786.